

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

A. DENIS, Directeur-Propriétaire.

BUREAU : 114 Rue Cascades.

FEUILLETON.

LE

Serment du Corsaire

XVI

LA HAINE DE SOBÉIA

(Suite)

—Mon fils, dit-il, les Bédouins pillards dévastent en ce moment une partie de nos tribus. Les messagers de divers donars sont venus ici dénoncer le vol de leurs troupeaux. On a tué des femmes, brisé le crâne de jeunes enfants, enlevé des troupeaux de chameaux et de moutons. Il est temps de mettre un terme à ces abominations. Lève une petite armée de jeunes hommes, poursuis les voleurs, et reviens sous la tente paternelle quand tu pourras me dire que ces misérables sont châtiés.

—Vous serez obéi, mon père, répondit le jeune homme.

Rejoignant alors Sobéia qu'il trouva occupée des préparatifs du repas du soir, il lui annonça son prochain départ, et sans s'adresser d'une façon directe à Jocelyne il ajouta qu'il avait besoin de ses armes.

Celle-ci alla les prendre au râtelier. Elles étaient belles, luisantes, et vraiment faites pour un brave.

Effrayée de l'expression de douleur reflétée par le visage d'Abdallah. Mlle de Miniac lui dit à voix basse :

—Faites votre devoir, mais ne cherchez pas la mort.

Il répondit par un geste significatif : « Que vous importe ; » et s'éloigna, afin d'aller recruter des guerriers pour l'expédition projetée.

Au bout de trois jours tout était prêt.

Au moment où Abdallah se mettait en selle, Sobéia baisa son écrier, et lui dit :

—Ne te désole point, fils de mon âme ! Par l'amour que j'ai pour toi, je jure qu'à ton retour tu retrouveras l'esclave docile.

Jocelyne en le voyant s'éloigner leva la main et traça dans l'air un signe de croix. Il prit ce geste pour une bénédiction.

Sobéia s'était bien gardée de révéler à son fils par quels moyens elle entendait réduire Jocelyne à l'obéissance. Depuis que l'infortunée habitait les tentes, la haine de la femme du cheik augmentait : Elle accusait Jocelyne d'avoir jeté à son fils un sort mauvais, d'en avoir fait la proie de quelque génie mal faisant.

Tant qu'elle crut possible de l'attendrir, de la gagner, elle se contraignit, imposant silence à sa jalousie maternelle par tendresse pour le fils que sa passion troublait jusqu'à la folie. D'ailleurs en présence d'Abdallah que pouvait-elle ? Né l'aurait-il point sans fin défendue, même contre elle. Sobéia gardait conscience de son impuissance et s'abstenait de maltraiter la jeune fille. D'ailleurs elle mettait sur le compte d'une puissante idée religieuse le refus qu'elle faisait d'épouser Abdallah. Mais depuis le retour de son fils, depuis qu'elle avait eu l'adresse de lui arracher l'une après l'autre ses confidences, elle connaissait les conseils du saint du Sahel, et qu'il avait son fils ent renié

le prophète plutôt que de renoncer à Jocelyne.

Son indignation fut grande. Le fanatisme musulman activa davantage sa haine contre Mlle de Miniac.

Il ne s'agissait plus de rendre celle-ci infidèle à sa foi, c'est Abdallah qui offrait de devenir renégat au fond de l'âme ! C'est Abdallah qui déshonorerait sa famille et sa tribu pour cette fille aux cheveux blonds qui lui tournait la tête. S'tait-il assez humilié devant l'étrangère que les flots jetèrent à la côte comme une dernière épave. Que de larmes mal dissimulées dont ses paupières restaient rouges ! Quels cris de douleur sans cause apparente, de courses sans but dans la montagne. On eût dit qu'il jetait aux lions le défi de le dévorer. Il ne caressait plus ses petites sœurs ; il restait distrait près de sa mère. Mais tout cela allait changer. L'étrangère, fille de giaours, apprendrait que les fidèles adorateurs d'Allah les méprisent plus que leurs chiens. Ah ! il ne suffisait point à la fille franque d'être épousée, elle ressentait de l'horreur pour ceux à qui elle devait de vivre encore...

Sobéia comprit que le premier coup à frapper était de séparer de nouveau Ganette et Jocelyne. Puis que la révoltée avait daigné supplier Abdallah de lui rendre son amie, elle lui tenait grandement au cœur. Ganette appelée par Sobéia hors de la tente n'y reparut plus. Lorsque Jocelyne en demanda la raison, la femme du cheik se contenta de répondre :

—L'esclave est occupée au loin.

Ce n'était que le commencement d'une persécution cruelle avec la double pensée de venger son fils et de soumettre Jocelyne à sa volonté, la femme du cheik devint pour la captive un véritable bourreau.

On jeta Jocelyne dans une sorte de trou noir bâti avec des pierres du torrent. Profitant de son sommeil, Sobéia lui retira ses vêtements comme si avec eux elle espérait lui faire dépeupiller sa résolution.

Elle n'eut plus pour se couvrir qu'un lambeau de couverture. On lui abandonna d'une main avare des aliments qu'eussent dédaignés les chiens de chasse d'Abdallah.

Durant les premiers jours Jocelyne garda le silence, mais affamée, demi-nue, elle se demanda si cette mère n'était point capable de la tuer afin de la châtier de ses dédains.

—Que vous aije donc fait ? dit-elle en se traînant devant Sobéia.

—Tu n'aimes pas mon fils ; répondit celle-ci.

—Je connais ses qualités, je les admire ; il est doux et bon, jamais il ne m'eût punie de mes refus comme vous le faites.

—Tu seras sa femme ! Tu consentiras à dormir sous sa tente, ou tu mourras désespérée dans l'abandon et les supplices. Oh ! ne crois point que je te souhaite pour fille ! Je désirais pour bru une fille d'Afrique dont jamais un homme n'aurait vu le visage... Une musulmane persuadée que son mari et son maître, et non une étrangère qui le laisse sans pitié devant elle le front dans la poussière. Fille de l'ange du Mal ! cœur de tigresse ! Tu as changé mon enfant ! Ce n'est plus le guerrier qu'admiraient les jeunes hommes de la tribu, que les pères citaient pour exemple. Est-il capable de diriger une troupe de Kabyles, celui qui ne commande pas à sa folie ? Oh ! je te voudrais morte ! Morte, entends-tu bien ! S'il ne s'agissait que de te tuer, j'aurais vite cueilli des herb s

qui feraient de toi un cadavre avant ce soir... Mais Abdallah te pleurerait, et je ne veux pas voir pleurer Abdallah... Et puis, tu ne souffrirais pas assez, sorcière aux yeux bleus ? Au milieu d'une tente agonie tu auras le temps de réfléchir ; la crainte de la mort te décidera peut-être... Car enfin tu es jeune, bien jeune...

—Faites de moi ce que vous voudrez, je ne serai jamais la femme de votre fils... Ayez pitié... Tenez, je ne lui ai point avoué ces choses, dans la crainte de redoubler sa peine. Vous êtes femme, vous me comprendrez mieux... Dans mon pays, ma mère a disposé de ma main et de ma vie... fiancée d'un homme que j'aime, je lui garderai la foi promise jusqu'au dernier souffle...

—Un autre ! répéta Sobéia marchant dans l'étroit espace où Jocelyne se trouvait enfermée, tu en préféreras un autre à Abdallah. Est-il donc possible qu'un Frangi soit plus beau, plus magnanime et plus fort ! Eh ! que m'importe, après tout ! Celui-là est loin, il est mort peut-être. Dans tout les cas il est à jamais perdu pour toi ! de quoi te servira une fidélité folle à la parole donnée ? Tu expireras loin de lui, dans les tourments, quand il te serait possible de vivre heureuse et honorée.

—Je ne saurais trahir mon serment, répondit Jocelyne.

—Sais-tu comment on traite les esclaves révoltées...

—Qu'importe ! répliqua Jocelyne.

—On les fouaille comme des chiens ! On les meurt de coups, on les fait mourir sous le bâton.

—Comment vous profitez de l'absence d'Abdallah !

—Oui, oui, tandis qu'il n'est pas là pour te défendre contre moi tout en le maudissant, je te rendrai souple comme la bride de son cheval. Résigne-toi ! dis adieu à tes rêves... Que demain je te trouve docile.

—Ni demain ni jamais !

Sobéia ferma la porte de la prison.

Jocelyne demeura seule dans le désespoir et la nuit. Elle ne gardait aucune espérance. Dans la folie de son amour maternel outragé, croyait-elle, par les refus de la captive, Sobéia pouvait commettre un crime...

Comment la ferait-on mourir ? Lentement, la femme du cheik l'avait dit... On ne se servirait pas de poison, dans la crainte d'attaquer les sources de la vie, on se contenterait de la torturer dans sa chair jusqu'à ce qu'elle consentit à trahir Pierre de la Barbinais, à renoncer au salut de son père, pour devenir la compagne du fils du cheik.

Si robuste que soit notre volonté, la terreur de la souffrance est instinctive, elle s'empare à la fois du cerveau pour le troubler, des nerfs pour les tordre. Jocelyne ne ferma pas un instant les yeux. Elle devina que le soleil se levait à la raie d'or qui passa sous sa porte.

Dans la matinée Sobéia entra accompagnée de deux négresses. C'étaient deux créatures qu'on aurait dit taillées dans du granit noir d'Égypte. Leurs faces écrasées respiraient une bestialité brutale ; grandes, souples et robustes, elles paraissaient éprouver une joie cruelle à la pensée d'obéir aux ordres de leur maîtresse.

—As-tu réfléchi ? demanda Sobéia.

—Oui,

—Tu obéiras.

—Je refuse.

Sobéia ne répliqua point. Elle fit un signe et les deux négresse se précipitèrent à la fois sur Mlle de Miniac. Tandis que l'une d'elle lui serrait les mains à les broyer, Sobéia

arracha le haillon couvrant les épaules de la jeune fille.

—Frappe ! dit-elle à l'autre négresse.

Celle-ci brandit une lanière de cuir assouplie par un bain de lait, et la laissa retomber en sifflant.

—Dix coups, ajoute Sobéia.

Jocelyne poussa un cri de douleur aiguë, se tordit, pleura, demanda grâce, puis au dernier coup elle tomba sur le sol.

—Lave ses plaies, dit Sobéia à l'esclave noire qui venait de remplir le rôle de bourreau.

Celle-ci prit dans une fiole une eau aromatisée, la versa sur les épaules de Jocelyne ; le sang cessa de couler, les douleurs de chaque blessure s'avivèrent, mais un soulagement presque subit se fit sentir un moment après.

—Cède, dit la négresse, Sobéia est terrible.

—J'aime mieux mourir, répliqua Mlle de Miniac.

La femme du cheik revint chaque jour passer deux heures près de Jocelyne. Elle s'efforçait de la convaincre que son bonheur serait assuré si elle devenait la femme de son fils. Irritée par le mutisme de la jeune fille elle oubliait bientôt ses promesses pour se répandre en nouvelles menaces.

Une semaine se passa de la sorte.

Au bout de ce temps Sobéia demanda encore :

—Accepteras-tu mon fils pour époux ?

—Jamais.

Le lendemain les deux négresses revinrent. Jocelyne n'essaya pas même de résister. Elle reçut agenouillée sur le sol, le cou maintenu par les doigts d'une des Sahariennes, les mains prises dans un étai de chair, dix coups de cette lanière de cuir qui lui enlevait des lambeaux de chair et faisait jaillir son sang en rosée.

Mais plus faible cette fois, elle s'évanouit au neuvième et roula sur le sol.

Est-elle morte ? demanda Sobéia.

—Pas encore.

La femme du cheik sortit à demi épouvantée de son œuvre.

Cependant elle la continua. Alternant les promesses et les menaces, les caresses et les tortures, elle épousa sur l'âme et le corps de cette enfant délicate ce que peut inventer une barbarie raffinée.

Pendant une de ces heures de supplice, il arriva à Jocelyne d'appeler :

—Abdallah ! Abdallah ?

—Serait-elle ta femme ?

—Jamais.

—Meurs donc !

Et le pied de la musulmane s'abattit sur la poitrine de Jocelyne.

Les trois femmes sortirent à la fois, sans tourner la tête.

Presque au même instant on entendit répercutés par les échos de la montagne des cris de joies, des sons d'instruments et des détonations joyeuses.

Le donar tout entier se porta au-devant de la troupe qui s'annonçait d'une façon victorieuse. Abdallah ramenait à leurs tentes les Kabyles qui venaient de refouler au désert une armée de Bédouins pillards.

Le cheik, fier de son fils, se rendit au-devant de lui avec les anciens de la tribu que leur faiblesse empêchait désormais de prendre part aux choses de guerre, et qui se contentaient d'aider le chef dans le rendement de la justice et la pacification des familles.

Abdallah, en apercevant son père,

lança joyeusement en l'air son mousquet démasqué, puis sautant à terre, il s'avança vers lui. Le capitaine devait rendre compte de l'expédition, avant que le fils se crût le droit de presser son père d'une main étreinte.

—Allah nous protège, dit le jeune homme avec une dignité fière, nos ennemis sont vaincus. L'ange de la mort a compté les âmes des dix héros ; je ramène cinq blessés.

Une acclamation des soldats d'Abdallah prouva au cheik que son fils ainé s'était conduit glorieusement.

Le cheik adressa de chaleureuses paroles aux Kabyles, rendit grâce à Dieu et au prophète, et prit avec Abdallah le chemin de sa tente.

A peine le jeune homme se trouva-t-il assez éloigné de ses compagnons, pour qu'il leur fût impossible de l'entendre, qu'il demanda :

—Jocelyne, mon père, parlez-moi de Jocelyne

Le cheik répondit.

—Ta mère m'a promis de la rendre docile à tes vœux.

...Ma mère ! répéta le jeune homme d'une voix agitée, ignorez-vous qu'elle hait cette jeune fille.

—Sobéia l'aime du moins.

Mais déjà l'inquiétude s'était emparée de l'âme d'Abdallah, il courut à l'endroit où se trouvaient sa mère et ses sœurs.

Les petites filles se jetèrent dans ses bras.

—Je veux voir Jocelyne, dit Abdallah.

—Avant d'embrasser ta mère ?...

La fille des Frangi l'emportera-t-elle toujours sur moi ! Accorde le reste de cette journée à celle dont tu es toute la vie. Tu verras demain ton esclave.

—Je veux voir Jocelyne ! répéta le jeune homme en se rapprochant davantage... Non point que je la préfère, mais un secret instinct me dit qu'elle court un danger.

—Demain, j'ai dit demain... Jocelyne est souffrante... J'ai du lui donner un asile à part.

—Ganette la sert, Ganette est près d'elle ?

—Non, Ganette est dans la montagne.

La voix de Sobéia devenait basse et tremblante ; l'effroi la prenait.

Si, en pénétrant dans l'immonde réduit où elle avait enfermé Jocelyne, on celle-ci avait subi son martyre, Abdallah la trouvait morte...

La colère étincelait déjà dans les prunelles du jeune homme, ses poings se crispaient ; Sobéia prise de terreur tomba sur les genoux.

—J'ai peut-être en tort, fit-elle... Je voulais la contraindre à obéir... Arracher par la force le consentement qu'elle refusait. Je ne pouvais te voir malheureux, Abdallah... Tu comprends... Jocelyne est esclave...

—Et tu l'as traitée en esclave ?

Ah ? misérable femme ? Si tu ne m'avais pas porté dans ton sein... Je veux la voir, vivante ou morte, car je le comprends, maintenant, tu l'as torturée.

Sobéia fit quelques pas en chancelant, et désigna du doigt le réduit, servant de prison à Mlle de Miniac.

D'un coup d'épaulé Abdallah en jeta la porte en dedans, puis il poussa un rugissement de lion blessé en apercevant évanouie, sanglante, celle dont il avait fait l'objet de son culte.

Il l'enleva comme un enfant et la rapporta dans la tente. Entassant les tapis et les fourrures il prépara un lit pour l'infortunée, et dit à l'aînée de ses sœurs :

—Léila, je l'ai toujours trouvée bonne, soigne cette jeune fille par affection pour moi.
 Puis se tournant vers sa mère.
 —Qui l'a frappée, est-ce toi ?
 —Les filles du Sahara.
 —Bien.
 —Ganette peut-elle être revenue avant la fin du jour ?
 —Oui.
 —Fais-la prévenir.
 Abdallah retourna près de son père.
 —Je suis maintenant un homme, dit-il, me permets-tu de te parler en homme ?
 —Celui qui revient vainqueur d'une bataille a tous les droits.
 —Les nègresses qui ont fustigé Jocelyne seront mortes cette nuit.
 —Il sera fait ainsi.
 —Quant à ma mère.
 La voix d'Abdallah s'étrangla dans sa gorge.
 —Quant à ma mère qui a commandé la torture dont se meurt celle dont je voulais faire ma femme, vous la jugerez... Je ne la connais plus...
 —Le jeune homme ne s'était point trompé en comptant sur le zèle de Léila.
 Celle-ci multiplia les soins autour de la jeune fille, tandis que Sobéia, muette et farouche, la tête ensevelie dans ses mains répétait ;
 —Le fils de mon âme m'a maudite pour amour pour l'étrangère ! Il m'a maudite !
 Ganette revint dans la nuit. Comme elle approchait de la tente, elle se heurta à deux longs corps noirs rigides déjà ; c'étaient les cadavres des deux nègresses.
 —Un faible sourire erra sur les lèvres de Jocelyne en reconnaissant Ganette.
 —Ma croix est lourde, lui dit elle, je tombe sous le poids.

XVII

UN GRAND COEUR.

Abdallah et Jocelyne sont assis à l'ombre d'un bouquet de dattier. La jeune fille plus belle que jamais sous sa pâleur à revêtu un costume oriental, car il ne reste pas un lambeau de cette robe de deuil qu'elle porta si longtemps. Pour la première fois elle a quitté la tente ou l'ont soignée Léila et Ganette. La main de Mlle de Miniac repose fraternellement dans celle d'Abdallah. Tous deux poursuivent l'entretien commencé.
 —Ainsi, ma mère a dit vrai, en affirmant que vous êtes fiancée dans votre patrie ?
 —Oui ; si je vous l'ai caché, à vous c'est que je redoutais les emportements de votre tendresse et de votre jalousie... Mais mon affection pour mon fiancé ne m'empêche point de vous rendre justice... Vous êtes noble et bon, Abdallah ! Dieu mit en vous le germe de grandes vertus que le christianisme rendrait plus pures encore... Vous êtes digne de prier le même Dieu, de vous agenouiller devant le même autel.
 —Je l'aurais fait pour toi.
 —Il fallait y être entraîné par amour pour lui seul.
 —Parle-moi de toi, Jocelyne... Ce n'est plus l'heure des secrets, tu as quitté la France...
 —Afin de me rendre à Alger négocier la liberté de mon père prisonnier du Pacha, et celle du capitaine Pierre de la Barbinais, mon fiancé.
 —La somme qui fut trouvée dans votre ceinture...
 —Devait payer la rançon de mon père.
 —Je suis cause qu tu as bien souffert, Jocelyne... Ma mère n'a vu qu'une chose, le mépris témoigné à son fils...
 Nous sommes des Kabyles ; nous des montagnards aux passions ardentes... Nous ne comprenons pas certains raffinements de langage, certaines nuances dans les sentiments, nous passons de la tendresse à la haine ! Vois-tu, Jocelyne, nous sommes de la race des lions, nous savons déchirer et rugir, ramper jamais... Mais nous gardons aussi la générosité du lion et tu l'apprendras

J'avais fait de toi l'objet de mon espérance, cette espérance tu la brisas comme un jouet fragile... Qu'Allah te bénisse, cependant ? car tu as souffert à cause de moi et tu ne m'accuses pas... Je ne connais point l'homme qui sera ton époux, mais j'ose le dire à la face du ciel, devant l'immensité du désert, il ne saurait te chérir plus que moi...
 —Je le sais ! je le sais : dit Jocelyne...
 —Tout à l'heure quand je t'ai vue apparaître sous ces vêtements, j'ai senti me reprendre cette folie de ma tête et de mon cœur... C'est fini ! Mais la chrétienne ne dépassera point le musulman en générosité... Jocelyne se souviendra éternellement d'Abdallah.
 —Mon frère ?
 —J'ai cru mourir de douleur, je me résigne ; si je pleure, le vent du désert séchera mes larmes... Quand tu seras heureuse, là-bas, tu te souviendras de la montagne, du vieux cheik, et tu rediras mon nom... C'en est assez pour moi ? Toute ta vie appartiendra à un autre, mais cette joie, tu me la devras.
 —Que voulez-vous dire ? demanda Mlle de Miniac.
 —Tu es libre, Jocelyne.
 —Libre, moi !
 —Demain tu quitteras la montagne, moi-même je te conduirai à Alger.
 —Vous feriez cela, vous, vous ?
 —En es-tu surprise, Jocelyne ?
 La jeune fille s'agenouilla lentement devant lui.
 —De cette heure je vous comprends et je vous admire, dit-elle, de cette heure je vous bénis !
 Les grands yeux bleus de Jocelyne étaient pleins de larmes, ses mains jointes tremblaient. Abdallah la força de reprendre sa place.
 —Donnez-moi la fin de cette journée, dit-il, car nous partons à l'aube. Tout sera prêt, mes ordres sont donnés.
 Il demeurèrent tout le soir sous le bouquet de dattiers, et la nuit seule les ramena sous la tente. Les sœurs d'Abdallah semblaient tristes, elles aimaient la douce esclave chrétienne ; quand à Sobéia, humble et timide devant son fils, depuis le crime commis par elle, c'était avec peine qu'elle dissimulait la joie causée par le départ de cette esclave rebelle que rien n'avait pu assouplir ni dompter.
 Longtemps après que les femmes se furent retirées pour se livrer au sommeil, on entendit la guzla du jeune homme accompagner le chant suprême de l'adieu.
 A l'aube il était debout.
 Une litière attendait Mlle de Miniac ; un groupe d'esclaves devait la porter jusqu'à Alger en se relayant toutes les trois heures. De plus cinq cents jeunes hommes, choisis parmi ceux qu'Abdallah avait amenés contre les Bédouins, serviraient d'escorte à l'étrangère qui s'éloignait de la montagne avec un cortège de princesse.
 Sur un chameau se trouvaient les bagages. Abdallah avait entassé pour Mlle de Miniac dans des coffres incrustés de nacre les plus riches étoffes, des bijoux de prix ; elle n'avait eu le courage de rien refuser, dans la crainte d'attrister davantage ce grand cœur.
 Mlle de Miniac prit congé du cheik avec une dignité mêlée de reconnaissance ; elle embrassa les enfants, chercha Sobéia pour lui pardonner, mais celle-ci s'était enfuie en redoutant d'être une dernière fois humiliée par la magnanimité de la chrétienne.
 Ganette prit place dans la litière en face de Jocelyne. Ce qui leur arrivait était tellement inattendu qu'elles y croyaient à peine.
 A côté de la litière se tenait Abdallah, quelques amis le suivaient le gros de l'escorte marchait un peu en arrière, surveillant le pays, car on pouvait craindre que l'ennemi repoussé la semaine précédente tentât une embuscade ou recommençât ses razzias.
 On avançait lentement dans la crainte de fatiguer Jocelyne. Les heures de halte la rapprochaient d'Abdallah.

Il mettait une délicatesse exquise à s'efforcer de bannir la tristesse dont son âme débordait.
 Depuis trois jours on descendait les sentiers abrupts et difficiles de la montagne, quand soudainement de chaque côté de la gorge étroite au fond de laquelle se trouvaient les voyageurs deux troupes de Bédouins s'élançèrent contre les cavaliers protégeant la litière de Jocelyne.
 Un premier combat s'engagea, rapide, acharné. Les Kabyles munis d'armes à feu portèrent l'épouvante dans la troupe des Bédouins armés seulement de sabres et de piques. Debout devant la litière, Abdallah la défendait en héros. Chaque coup de son mousquet abattait un homme. Cependant l'effroi commençait à s'emparer de son âme, car les cavaliers qui devaient protéger la petite caravane étaient alors en arrière, et nul ne pouvait dire si en dépit des prodiges de valeur accomplis, Abdallah, ses esclaves et une poignée d'amis tiendraient contre ce parti de Bédouins jusqu'à l'arrivée du renfort.
 Le chef des pillards devina vite que la litière renfermait une proie digne d'être convoitée ; suivi de ses soldats il tourna ses efforts de ce côté et se précipita du côté d'Abdallah. Armé d'un mousquet celui-ci tirait, changeait son arme pour une autre chargée que lui tendait un esclave. Le Bédouin brandissant son sabre se jeta sur Abdallah. Un coup de mousquet renversa le pillard sur le sol. Un cri de découragement jaillit de la poitrine des siens. L'esclave préféré du chef de la bande voit tomber son maître, lève sa pique et atteint à la poitrine Abdallah qui tombe de cheval et roule à côté de la litière de Jocelyne.
 Les Kabyles semblaient perdus quand de bruyantes détonations se succèdent. Les cavaliers de l'escorte arrivent de toute la vitesse de leurs montures et massacrent les Bédouins qui s'enfuient épouvantés dans les sentiers pierreux de la montagne.
 On ne pouvait les y poursuivre.
 Le corps d'Abdallah est relevé ; Jocelyne quitte sa litière, s'agenouille près du blessé et ne cède à personne le droit de panser sa plaie. Elle en lave les bords d'une main légère, et plus d'une larme roula sur la poitrine déchirée du jeune homme.
 Ses regards se fixaient sur Jocelyne avec une surprise heureuse.
 —Tu daignes t'occuper de moi, disait-il ; tu pleures... Je suis trop heureux.
 Elle lui commanda le silence du geste, et le fit porter dans la litière où il occupa la place de Ganette. Celle-ci monta sur le chameau chargé des bagages.
 Il était impossible de songer à poursuivre la route commencée, mais les amis d'Abdallah connaissaient à peu de distance un douar où il leur serait possible de trouver de l'eau et des vivres pour eux, des soins et une tente pour le blessé.
 Les esclaves marchaient lentement dans la crainte de le fatiguer davantage, le plus souvent il gardait les yeux fermés ; quand il les rouvrait, il apercevait Jocelyne pâle d'angoisse, se demandant si Abdallah paierait de sa vie sa conduite généreuse.
 Ce fut seulement vers la nuit que l'on pénétra dans le douar. En apprenant l'arrivée du fils du cheik blessé, chacun offrit une hospitalité généreuse. Ce fut chez le plus ancien de la tribu que l'on conduisit Abdallah, Jocelyne et Ganette, car les jeunes filles ne purent se résoudre à abandonner un homme qui leur avait donné tant de preuves de magnanimité.
 Le marabout du douar, habile dans l'art de guérir, fut mandé. Il accourut, apportant des breuvages et des herbes. Dès qu'il eut inspecté la blessure, une tristesse profonde se répandit sur son visage.
 Abdallah était perdu.
 Il comprit tout de suite, et ne parut point s'en attrister.

Jocelyne ne le quittait pas. Il lui parlait sans cesse d'une voix plus basse et plus faible, mais dans laquelle vibraient encore les tendresses de ce cœur fidèle.
 ...L'ange Arasfield va descendre me chercher, disait-il, encore quelques jours et c'en sera fait de moi... Mon père me regrettera j'étais son orgueil et l'espoir de sa race... Ma mère me pleurera, ma mère qui m'aimait et te haïssait pour ce même amour. Je t'ai défendue, je t'ai sauvée, Allah est bon ? que pouvais-je attendre de mieux que la mort, puisque ta ne pouvais m'appartenir. Elle s'efforça d'arrêter le flux de ces paroles suprêmes tombant de ses lèvres brûlées de fièvre en épuisant ses dernières forces ; mais c'était en vain.
 —Puisque je meurs, laisse-moi te le dire... Je comprenais ce que tu me disais des beautés de ta religion en te voyant si parfaite... Les houris ne peuvent approcher des vierges chrétiennes... Tu m'attirais sans, fin par des chaînes invisibles vers un but mystérieux... Tout en refusant de devenir ma femme, tu t'emparais de mon cœur, de ma raison et de ma vie. La mort m'est douce, fille de France, puisque j'expirerai près de toi, sous le rayon de tes yeux bleus plus beaux que les étoiles.
 Elle le regarda profondément, agenouillée près de sa couche, afin qu'il la put mieux voir. Depuis l'heure où le danger couru par Abdallah lui semblait imminent elle songeait que cette âme qui s'était donnée à elle d'une façon si complète devait appartenir à Dieu. Par quelles voies miséricordieuses attirait-il ce jeune homme héroïque ? Comment la clarté se faisait-elle dans cette âme ? Jocelyne le savait. De la tendresse humaine il monterait à l'amour infini.
 La nuit était douce, pure, pleine d'un calme sublime. On avait relevé un des pans de la tente, et le blessé pouvait voir le ciel d'un bleu intense, sur lequel rayonnaient les constellations.
 Pas un bruit, pas un souffle.
 —Mon frère, reprit la jeune fille, en employant à son tour ce tutoiement oriental qui semble à la fois caressant et fort, mon frère, par tout ce que je reconnais de plus sacré je te jure que si tu y consens, nous ne serons pas à jamais séparés.
 —La mort vient lente, bien lente, mais elle vient, Jocelyne.
 —Qu'est-ce que la mort ? demandait-elle. Je sais bien que ton cœur cessera de battre, que tes yeux se fermeront à la lumière de ce monde, que tes lèvres ne s'ouvriront plus pour me parler, mais ton âme restera vivante, car ton âme est immortelle.
 —Elle ira dans le paradis des Croissants, reprit Abdallah, et ce paradis je le trouverai triste et vide, puisque je ne t'y retrouverai jamais.
 —Voulez-vous me précéder dans mon ciel à moi ? La nous nous rejoindrions après les jours que Dieu me fera vivre. Tu auras oublié ce que ta tendresse avait de violence pour n'en garder qu'une joie sereine et consolante... Nous jouirons d'une éternité de joies pures dont jamais le Coran n'a pu te donner l'idée... Alors tu béniras les épreuves de la terre, et tu me suivras sans fin en chantant l'alleluia de l'amour.
 —Répète-moi que cela est possible.
 —Possible, si tu le veux. Abdallah et tiens je ne t'ai jamais prié, c'est toi qui t'agenouillais et demandais grâce, tu le sais... Mais à cette heure suprême nos rôles changent... Pour la bonté que tu témoignas à ton esclave, pour ta compassion et ton héroïque tendresse, je t'offre des joies sans prix.
 —J'écoute ! J'écoute murmura Abdallah.
 —Le marabout que tu consultas sur la montagne te dit qu'il considérait Aïssa comme un prophète et qu'il invoquait Miriam sa mère... Je te jure, moi, qu'Aïssa notre Christ est le Dieu unique, le maître éternel...
 (à continuer)

NOTES SPÉCIALES.

Kid Polish.—Est un vernis à chaussure de qualité supérieure. Avec chaque bouteille de 25 cts l'acheteur reçoit une cuillère d'argent, chez L. A. Guertin.
 Les personnes qui ont besoin d'ouvrier en peinture, décoration, tapisserie, etc. feront bien de s'adresser à MM. Coderre et Beauvoyer, 10 rue William.
 Bottes pour hommes et garçons, 1re qualité, au plus bas prix, chez L. A. Guertin.
 Les Semelles en soie crue, vendues par L. A. Guertin, sont un préservatif contre les Rhumatismes, les Gampes et le froid aux pieds. Prix 25 cents la paire.
 Chaussures en Kid pour dames et enfants, assortiment complet, au plus bas prix, chez L. A. Guertin.
 Valises, sacs de voyage, en grande variété, aux prix les plus réduits, chez L. A. Guertin.
 Essayez la nouvelle pantoufle Espadrille la meilleure et la plus durable chez L. A. Guertin.
 L. A. Guertin est le seul agent à St-Hyacinthe pour la célèbre pantoufle en corde manille.
 Grande réduction d'ici à 30 jours sur les chaussures d'été chez L. A. Guertin.

STRICTEMENT UN SEUL PRIX

GRANDS ET DÉTAILS.

Il est strictement défendu au commis d'avoir plusieurs prix dans mon magasin ; si la chose est arrivée dans le passé, elle ne se renouvelera plus. C'est à la demande du plus grand nombre de mes pratiques que j'ai adopté cette règle. Ainsi mesdames et messieurs si vous n'êtes pas décidé à acheter d'une maison où il n'y a rien qu'un prix, il serait inutile d'aller au magasin de chaussures chez A. DION, car dorénavant il n'y aura qu'un seul et bas prix. M. DION vendra comme par le passé des chaussures de première valeur, et l'assortiment sera encore plus complet. Les grandes réparations faites à son magasin lui permettent de tenir toutes les lignes de chaussures sur une plus grande échelle inutile de vous dire que vous trouverez chez moi le plus grand assortiment de bottines ainsi que soulers des plus nouveaux, des plus élégants et des meilleurs. Une visite vous en convaincra. Toujours en face de la Banque St-Hyacinthe.

A. DION,
St-Hyacinthe.

Elz. RACETTE
Orfèvre et Mécanicien
No. 10, Rue St-Denis

Le soussigné informe le public de St-Hyacinthe et des paroisses environnantes qu'il vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus une Boutique, où il s'occupera de

REPARATIONS

De toutes sortes, soit dans les MONTRES, HORLOGES, MACHINES A COUDRE, SERRURES, REVOLVERS, Fusils et toute espèce de Mécanisme. On tient constamment toutes sortes de Clefs SERRURES RÉPARÉES AVEC SOIN Affilage de Couteaux, Ciseaux, Etc., Etc. Tout ordre exécuté avec promptitude Et à Prix Modérés.

TOUT OUVRAGE est GARANTI
St-Hyacinthe. Elz. RACETTE.



VOUS TROUVEREZ CHEZ
J. H. MORIN
64, Rue St-Simon
PLACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE
(Ancienne place de J. Leduc)

Le meilleur assortiment de
Poêles de toutes sortes
FOURNAISES.
FERRONNERIES LÉGÈRES,
Vaissaux et Ustensiles de Cuisine
ET FOURNITURE DE MAISON
Canistres à lait,
Chaudières à sucre, etc.
Aussi : Outils de toutes sortes pour Menuisiers et Charpentiers.
On tient toujours un bon assortiment de
PELLES, FOURCHES
RATEAUX
Et autres instruments d'Agriculture.
J. H. MORIN.

REGIS CHENETTE J. B. BOULAY
Chenette & Boulay
 COMMERÇANTS DE
 GRAINS, FLEUR, MOULÉE, &c
 Aussi : INSTRUMENTS AGRICOLES,
 PIN, BARDEAUX,
 CLABOARDS,
 LAITES, ETC.
 (Ancienne place le Jos. PAQUETTE)
 SAINTE-MADELEINE, QUE.
 On paie le plus haut prix pour toutes
 espèces de grains.

F.X. BERTRAND
 MACHINISTE
 ET FONDEUR
 ST-HYACINTHE, QUE.

Manufacturier d'Engins à Vapeur, Mouve-
 ments de Moulins de toutes sortes,
 Roues à l'eau sur un nouveau modèle.
 Moulins à Bardeaux d'après une nouvelle
 Patente Etc., Etc., Etc.

Restaurant du Lion d'Or
 30, RUE CASCADES
 ST-HYACINTHE

John Fréchette, propriétaire
 M. Fréchette, tient constamment toutes
 espèces de FRUITS, Oranges, Pommes,
 Carons, Prunes, etc., etc. au prix les plus
 réduits de la ville. N'oubliez pas la place
 à l'enseigne du "LION D'OR."

RAFRAICHISSEMENTS,
TABACS, CIGARS,
 —CIGARETTES—
 Les clients sont servis avec promptitude
 et la plus grande politesse.
 a 15-S-88. JOHN FRECHETTE

Magasin de Peintures
 ETC., ETC., ETC.

Jos. COUTURE & Cie,
 VIENNET D'OUVRIR
 A St-Hyacinthe, dans le local ci-levant
 occupé par le magasin de

Mr. F. X. MARIN
 No. 100, Rue Cascades
 (Vis-à-vis le Marché)

UN MAGASIN DE PEINTURES
 DE LA MANUFACTURE DE
M. R. DUFRESNE
 DE BEDFORD, QUE.

—AVEC UN ASSORTIMENT COMPLET—
 D'Huiles, Vernis, Térébinthine
 Vitres, Etc., Etc.
 Et le célèbre

BLANC de PLOMB PACIFIC BRAND
 — AUSSI : —

TAPISSERIES
 Rideaux, Blanchissoirs,
 Pinceaux et Matériaux
 Pour Peintres
 Et Artistes. Etc.
 Une visite est sollicitée.

Clément Rouleau

COMMERÇANT DE
 Grains, Farines, Moulee, Son,
 GRU, ETC., ETC.

CHARBON,
HUILE DE CHARBON
 (EN GROS)

Aussi: Cotons a Fromage et
 tous articles nécessaires aux Fro-
 magers.

5 Rue Laframboise
ST-HYACINTHE

On paie le plus haut prix pour
 Grains de toutes sortes.

L. E. BACHAND
 Libraire - Importateur
 ST-CESAIRE, QUE.

GRAND ASSORTIMENT
 DE
Tapisseries Nouvelles

DANS TOUS LES PRIX
 PATRONS ET COULEURS VARIÉS.
 Livres Classiques, de Littérature, de Piété
 et pour distribution de prix.
 Papeterie, Imagerie, Articles de Fantai-
 sie, Objets de Piété, Fourniture de Classes
 et de Bureaux, Moulures, Cadres, Chro-
 mos, Etc., etc., etc.

M. O. DAVID, FILS

Marchand-Tailleur

No. 61, RUE ST-SIMON, PLACE DU MARCHÉ ST-HYACINTHE

ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE

HARDES FAITES,

DRAPS & TWEEDS Importés d'Europe.

Toujours les patrons les plus nouveaux et les prix les plus bas.

Aussi, Chapeaux, Corps et Caleçons, Chemises, Collets, Sacs de voyage &c

Un Tailleur de première classe est attaché à cet établissement.



C. E. BRODEUR

PLOMBIER, COUVREUR,

No. 29, Rue St. ANTOINE

ST. HYACINTHE, QUE.

APPAREILS DE CHAUFFAGE

A LA VAPEUR ET A L'EAU CHAUDE

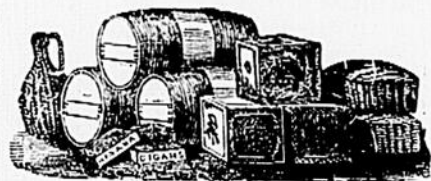
**SINKS, TUYAUX A L'EAU ET A GAZ,
 POMPES, ROBINETS, ETC., ETC.**

SPÉCIALITÉ :—Couvertures en Ferblanc, Tôle, Bardeau Métallique, Ardoise et Tôle
 Galvanisée. Le tout à Prix Modérés. Satisfaction garantie.

L. G. LALIME

Marchand de Marchandises Seches

— HAUTES NOUVEAUTÉS —



Groceries

VINS & LIQUEURS

Faïences et Verreries

Ferronneries, Huiles, Peintures

VITRES, ETC., ETC., ETC.

EN GROS & EN DETAIL

Coin des Rues Bourdages et Cascades, St-Hyacinthe,

Vis-à-vis le Pont Barsalon et la Manufacture de Laine.

LE PLUS HAUT PRIX EST TOUJOURS DONNE POUR LA
 LAINE ET LE TABAC, ETC.

Faisant le commerce de Chapeaux de Paille en Gros les Marchands et les cultivateurs
 trouveront toujours à placer leurs CHAPEAUX soit pour ARGENT ou MARCHANDISES
 avec plus d'avantages qu'ailleurs.

Toujours en mains les flanelles de la Cie. Manufacturière et les
 produits du tricot, Bas, Corps et Caleçons, Etc. Etc.

LE MAGASIN DU BON MARCHÉ !

En Gros et en Detail

JOSEPH BRODEUR

Nos. 29, 33 et 43, Rue Cascades

ST-HYACINTHE, — (PRÈS DU BUREAU DE POSTE).

FLEUR, GRAINS, SON, GRU, MOULÉE, Etc., Etc.	ÉPICERIES, PROVISIONS, THÉS, SUCRES, MELASSES, GRAISSE, Etc., Etc.	MARCHANDISES SECHES, TAPIS EN LAINE, TAPESTRY, COTONS et INDIENNES à la livre Etc., Etc.
--	---	--

Au plus Bas Prix.

DEPARTEMENT DE GROS Nos. 29 & 33, DÉTAIL 43, RUE CASCADES

Agent pour la Farine forte à Boulanger.

Les Commerçants sont spécialement invités à venir visiter les

Marchandises de Toutes Sortes, Cotons et Indiennes à la livre que nous
 recevons chaque semaine des États-Unis.

Boite, B. P 160

JOSEPH BRODEUR.

CLERC NOTAIRE DEMANDE

Un clerc Notaire, ayant, une bonne écri-
 tures, trouvera de l'emploi en s'adressant
 immédiatement au soussigné
 St-Hyacinthe 23 juillet, '88.

Im. H. R. BLANCHARD, N. P.

**Lettres et Numéros
 EN PORCELAINE**

DE TOUTE GRANDEUR

Depuis 1 pouce a 14 pouces

Les Enseignes et Numéros en lettres
 émaillées sont les plus durables et ne sont
 pas affectés par le froid ou la chaleur.

Pour les prix, s'adresser à l'agence pour
 St. Hyacinthe au bureau de "La Tribune"



AVIS

AUX

Corporations Commerciales

L'attention des corporations commerca-
 les est attirée à la section suivante de
 l'acte de la province de Québec 51 Victoria
 chapitre 11.

Section 6.—Le ou avant le premier jour
 de mai de chaque année, toute corporation
 commerciale faisant affaires dans la pro-
 vince de Québec doit, sans attendre d'avis
 ou de demande à cet effet de la part du
 gouvernement, transmettre en double, au
 trésorier de la province un état détaillé
 dans lequel sont indiqués, en autant que
 requis, en vue de la perception de ces taxes
 par la partie de l'article 3 consacré à cha-
 que classe de corporation commerciale, le
 nom de la corporation, sa nature, le chiffre
 de son capital versé, le nombre et la situa-
 tion de tous et chacun de ses bureaux,
 place d'affaires, agences, stations, usine, et
 ateliers, et, dans le cas de compagnies de
 chemins de fer et de tramway, le nombre
 de milles en opération dans la province.

A la même date, chaque année, toute
 personne agissant comme courtier pour une
 ou des compagnies d'assurance maritimes
 qui ne font pas d'affaire d'assurance dans
 la province, et qui n'y ont pas de bureau
 ou place d'affaires, doit faire rapport du
 nombre et de la situation de ses bureaux
 ou place d'affaires, doit faire rapport du
 nombre et de la situation de ses bureaux
 ou place d'affaires, ainsi que du nom et de
 la nature de chacune des compagnies au
 nom desquelles il fait des affaires d'assu-
 rance.

Chaque année aussi, le ou avant le pre-
 mier jour de mai, toute personne ou société
 faisant des affaires sous un nom corporatif
 sans être constituée en corporation, doit
 prévenir du fait le trésorier de la province,
 et cela sans attendre d'avis ou de demande
 de la part du gouvernement, et de manière
 à satisfaire le gouvernement qu'il n'existe
 pas de charte.

Pour l'année 1888, l'état détaillé requis
 par cet article doit être transmis le ou
 avant le premier août prochain.

Par ordre,

H. T. MACHIN,

Assistant-Trésorier, P. Q.

Département du Trésor,

Québec, 26 juillet, 1888.

JOSEPH LEDUC
FERBLANTIER

Plombier & Couvreur

RUE CASCADES

Vis-à-vis chez MM. Pagnuelo Frères

ST-HYACINTHE

Couverture en Ferblanc,

Couvertures en Ardoises,

Couvertures en Tôle galvanisée,

Couvertures en Bardeau Métallique.

Seul agent pour le Bardeau

Métallique.

OUVRAGE GARANTI

PRIX MODÉRÉS.

A. BLONDIN

Plombier Sanitaire



POSEUR DE FOURNAISES

A eau chaude et à vapeur

BASSE & HAUTE PRESSION

148, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE, QUE.

— LE —

MAGASIN ROUGE

VOYEZ ET LISEZ!

La grande vente à prix réduits es-
 commencée au MAGASIN ROUGE.
 Il faut que tout soit vendu le 15
 Août.

Marchandises Sèches réduites à
 des prix fabuleusement bas. On ne
 refuse pas d'argent.

Il nous faut réduire notre stock.
 Tout le monde sait que nous faisons
 tel que nous annonçons.

Venez voir, ça ne peut que vous
 payer, car nous n'avons pas besoin
 de marchandises, c'est de l'argent
 qu'il nous faut.

46 pouces

Notre Cachemire noir, 46 pouces
 de large, valant \$1.20 vendu à 75 cts.
 Nous avons trop de marchandises.

NOS PARASOLS

Nos Parasols de 75 cents sont ré-
 duits à 37½ cents.
 Nos Parasols de \$1.75 sont réduits
 à \$1.

Immense assortiment de mar-
 chandises d'été, Mousselines, etc.,
 donné pour presque rien.

Comme d'habitude, toute person-
 ne achetant pour \$10, recevra une
 paire de nos magnifiques rideaux
 6 yds de long.

Soies et Satins véritablement sa-
 crifiés.

N'oubliez pas la place

32, RUE ST-ANTOINE

(Vis-à-vis le Marché)

Près de chez M. S. Bourgeois

SAINT-HYACINTHE, QUE.

H. LEVI, — MAGASIN ROUGE.

Grande Reduction

Sur les MARCHANDISES

D'ICI au 1er SEPTEMBRE

Chez **BROUSSEAU Freres**

LA SEULE LIGNE

DIRECTE POUR LA FRANCE.

Compagnie Centrale Transatlantique,

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les vapeurs de cette Compagnie, qui
 sont d'une grande vitesse, partant tous
 les samedis de New-York pour le Havre de
 la jeteé No. 2 de la Rivière du Nord, au
 pied de la rue Morton.

Les Bilets seront vendus de St-Hyacinthe
 au Havre ou à Paris y compris chemins de
 fer ou autrement, au gré des voyageurs.

Pour informations ou Bilets de passage
 ou le transport des marchandises.

S'adresser à M. A. CONNELLI,
 No. 10, Rue St. Denis, St. Hyacinthe.

L. N. TRUDEAU,

DENTISTE,

Rue Mondor, porte voisine de M. G. Ledoux,
 St. Hyacinthe.

Dentiers de toutes sortes faits sur com-
 mande. Prix modérés.

BASILE MASSÉ

Meublier et Bourreur

21 et 23 Rue Cascades

ST-HYACINTHE.

CONSTAMMENT EN MAINS

Meubles de Toutes Sortes

De qualité supérieure—et finis avec
 le plus grand soin.

Meubles faits sur Commande

RÉPARATIONS FAITES PROMP-
 TEMENT

CERCUEILS !

Cercueils de toutes dimensions
 toujours en mains et faits à ordre

PRIX MODÉRÉS.

à 15 5 89

A VENDRE

Un emplacement situé sur le bord de la
 Rivière Yamaska en la paroisse de St.
 Hyacinthe, au village "Providence," bâti
 d'une bonne maison et autres constructions
 conditions faciles.

d'adresser à
 F. X. A. BIOSSEAU,
 Notaire

5 88 1m

LA TRIBUNE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PUBLIÉ A ST-HYACINTHE, QUE.

PARAIT LE VENDREDI.

Abonnement (payable d'avance)

Un an.....\$1.00
6 mois..... 50

ANNONCES :

1re insertion.....la ligne 10c.
Insertion subs..... 5c.

Annonces à long terme à prix modérés.

A. DENIS,

Directeur-Propriétaire.

ST-HYACINTHE, 10 AOUT 1888.

L'UNION

Dans "L'Union" de mercredi, Mr. Morison en a encore à Mr. Denis. Cette fois il joue sur les mots. Il sait pourtant bien que le matériel d'imprimerie n'était pas le seul actif de M. Denis, — que \$1,000 ne suffisaient pas pour régler sa composition, mais qu'une partie fut payée comptant et plusieurs créances furent réglées par M. Denis sans qu'il eut besoin d'endosseurs.

M. Morison veut savoir comment il se fait que M. Denis ait fait cession en 1877. On sait que malheureusement, après le feu de 1876, beaucoup de personnes ont été forcées de composer, et M. Denis, éprouvé par le feu et par les pertes subies jusque là avec L'Union, écouta et suivit les conseils intéressés d'un quelqu'un qui était alors à la chasse aux faillites et il fit cession.

L'Union ment quand elle dit, dans un numéro précédent, que ce journal a été fondé et maintenu par les efforts dévoués des principaux amis du parti libéral dans St-Hyacinthe.

Mess. Morison, Bernier, ou autres n'ont jamais payé ou souscrit un centin pour le maintien de L'Union aussi longtemps que Mr. Denis s'en est occupé, avant la formation de la compagnie en 1882. M. Denis en faisait son affaire personnelle, au point qu'en 1877, M. Denis eut le tort d'être trop franc avec MM Bernier et Morison en leur déclarant que chaque jour, il perdait de l'argent avec ce journal et qu'il était bien décidé à laisser là L'Union et à ne s'occuper que du département des jobs, etc, aussitôt son arrangement conclu. Cela ne faisait pas l'affaire de Mess Bernier, Morison et autres politiciens et ce ne fut que plus tard que Mr. Denis s'aperçut que ceux en qui il avait la plus grande confiance, n'étaient que des hypocrites et des traitres qui travaillaient contre ; lui et il aurait été sacrifié sans merci, s'il n'eût suivi les conseils qui lui furent donnés alors par un brave et honnête citoyen. M. Denis se mit à l'œuvre et fit échouer les plans des traitres.

M. Morison a alors endossé non pas pour rendre service à M. Denis, mais pour engager celui-ci à continuer à imprimer L'Union, comme par le passé, comptant bien devenir plus tard, à bon marché, propriétaire de tout le matériel d'imprimerie.

Maintenant, que L'Union ou M. Morison continue à injurier M. Denis, — que M. Morison se pose comme le protecteur des communautés religieuses, auxquelles il a rendu service ! — que L'Union se lamente et crie famine, nous ne nous en occuperons plus.

A TRAVERS LES LIVRES BLEUS

Savez-vous, lecteurs, qu'on y prend goût aux livres bleus ? C'est tout d'abord repoussant, mais lorsqu'on appartient au journalisme, et qu'il faut satisfaire les appétits de deux à trois mille lecteurs, il faut bien mettre à main au plat, quoi !

Poursuivons donc notre course à travers le rapport du Secrétaire et Régistrare de la Province.

Depuis le 1er juillet 1867, ont été nommés cent dix neuf (119) commissaires per dedimus protestatem ; mille trois cent vingt (1320) juges de paix ; six cent soixante

(660) commissaires des petites causes ; ont été opérés quatre-vingt huit (88) transferts de minutes, répertoires et index de notaires ; ont été incorporées trois cent trente quatre compagnies à fonds social, représentant ensemble un capital ou fonds social de \$35,877,882.98.

Dans ce rapport, il y a encore bien d'autres renseignements précieux pour un politicien, mais qui n'intéresseraient guère nos lecteurs.

Maintenant, lecteurs, entrons dans les prisons ; ce n'est pas gai, mais les sombres cachots ont encore leur côté moral : la répression du crime, du larcin, du délit et de ce vice affreux qu'on nomme l'intempérance pour ne pas dire l'ivrognerie.

Suivez-moi bien ; je tâcherai, — si possible, — d'égayer le sujet qui n'est pas drôle du tout, du tout !

Il est bon que l'on sache d'abord qu'il y a dans notre bonne province vingt quatre prisons (24), trois asiles, huit écoles de réforme.

Or la population totale des prisons du 1er janvier 1887 au 31 décembre a été de 3483 sujets, soit un surplus de 68 sur l'année 1886.

De ces détenus 1296 hommes 258 femmes sont intempérants.

Au 31 décembre, il y avait dans toutes les prisons de la province 557 prisonniers, 372 hommes et 185 femmes.

De tous les individus envoyés en prison, Montréal a fourni un contingent de 1998, et Québec 345.

Les hommes mariés se chiffrent par 1165, les célibataires par 1675, les femmes mariées par 359 et non mariées par 284.

Ainsi pour les années précédentes. D'où l'on peut conclure que les femmes mariées et les célibataires sont plus vicieux que les hommes mariés et les femmes non-mariées.

Maintenant, chers lecteurs, jugeons de la moralité de nos districts ruraux par le nombre des prisonniers admis pendant l'année 1887 :

	Hommes	Femmes
Arthabaska.....	18	2
Ottawa (Aylmer).....	52	7
Beauharnois.....	17	1
Kamouraska.....	14	2
Joliet.....	27	0
Charlevoix et Saguenay.....	4	0
Montmagny.....	10	0
New-Carlisle.....	4	3
Percé (Gaspé).....	4	1
Rimouski.....	26	3
Richelieu (Sorel).....	85	13
Iberville (St-Jean).....	45	44
St-Joseph (Beauce).....	8	1
St-Hyacinthe.....	26	4
Sweetsburg.....	23	0
Terrebonne.....	2	1
Trois-Rivières.....	106	18

Tels sont les chiffres officiels.

N'allez pas croire que tous ces prisonniers ont été condamnés ; non, la plupart ont été élargis ou envoyés aux asiles comme imbéciles, idiots. Cet état nous permet de conclure que nos campagnes sont encore très morales, et que le crime, le vice sous toutes ses formes, a ses quartiers-maitres dans les grandes villes.

Passons aux asiles ; s'il vous plaît :

	H.	F.
Beauport.....	11	0
Nombre d'aliénés au 1er janvier 1887.....	467	420
Admis pendant l'année.....	65	40
St-Jean-de-Dieu (Longue-Pointe).....		
Aliénés au 1er janvier 1887.....	482	517
Admis pendant l'année.....	159	136
Asile des idiots (Halifax).....		
Idioties au 1er janvier 1887.....		56
Admises pendant l'année.....		31

Mais terminons ; une autre fois nous aurons encore un mot à dire sur tous ces malheureux ; constatons pour le présent que pour l'entretien des prisons, des asiles, des écoles de réforme, le trésor public a été saigné de près d'un demi-million.

Que l'on prenne en pitié les pauvres aliénés, les idiots, les idiots, c'est bien, mais que l'on force les criminels de toutes autres classes à payer par leur travail leurs frais de nourriture et d'entretien dans la prison. Si l'on veut moraliser, ce qui ne peut se faire que par la douce influence du catholicisme ; c'est bien ! et c'est l'œuvre glorieusement commencée.

Moraliser un homme ou une femme par la force, par la pendaison même, c'est des bêtises, car l'homme est libre de ses actes moraux ; seule la crainte religieuse est la sauvegarde de la société. Qu'on y pense et que les philosophes répondent. Je suis prêt à les suivre sur ce terrain.

J. A. CHAGNON.

LA PAIX ARMÉE

Les accolades des empereurs et des rois des vieux pays, les titres honorifiques dont ils doublent et triplent l'honneur déjà doublé et triplé de leurs ministres, de leurs officiers, leurs protestations pacifiques réciproques, toutes ces impériales, royales et internationales tendresses enfin, n'empêchent pas chaque empire, chaque puissance n'en continue pas moins à armer la paix.

Si vis pacem, para bellum.

Le vieil adage "si tu veux la paix prépare la guerre," est aujourd'hui la loi unique, la loi tyrannique des peuples du vieux continent.

Ce système de paix armée a été inventé par le chancelier allemand dont le but est de ruiner les nations en armements pacifiques et rendre la paix plus coûteuse que la guerre.

Que les nations crèvent de cette paix dispendieuse, que la guerre éclate, c'est le dernier souci du chancelier : ou plutôt c'est son plus grand. Il affirmera pacifiquement à son empire les petits états, les petites principautés qui n'ont assez de matériel ou le contingent de chair à canon requis, consolidera son empire, et sa paix armée lui vaudra mieux que la guerre dont les résultats sont toujours fort hypothétiques.

Le jeune empereur d'Allemagne doit aller donner le baiser de paix à son bon cousin Humbert, qui a fourré son Italie dans la triple alliance tout benoitement et tout gauchement.

L'entrevue sera touchante, n'en doutons pas ; toutes les vèzes italiennes seront du concert, le peuple aura sa paix avec l'empereur teuton, quitte à se ruiner en armement ou à se faire tuer au cas de guerre avec la France, la Russie ou toute autre nation.

Les alliances entre les grands ne sont au fond qu'une conspiration contre les petits.

L'Angleterre qui ne raffole pas de l'Allemagne n'a pas jugé bon d'entrer dans la triple alliance ; elle a sagement agi. Elle se soucie plus de faire ses affaires que de faire celle des autres ; elle croit qu'il est plus sage de conserver la liberté de ses mouvements que de l'engager à l'avance ; et comme elle excède dans l'art des chiffres, elle est d'opinion que cela paie plus de garder ses millions que de les sacrifier pour maintenir une paix armée dont les résultats sont ruineux et les bénéfices sont chimériques.

Aussi les gazettes berlinoises l'abreuvent-elles de fiel, cette chère Albion.

Elles publient tout bonnement que la fière Albion ne doit plus être comptée au nombre des puissances maritimes, pas même militaires de ce monde, et que son influence comme nation n'existe plus.

Il y a sans doute plus de dépit que de vérité dans ces berlinoises méchancetés, mais il y a bien quelque chose qui n'est pas absolument faux, surtout quant à la marine anglaise.

En effet, les dernières expériences navales faites, ont donné de bien pauvres résultats justifiant presque l'affirmation allemande.

Si ce que l'on dit à Berlin de la déchéance de l'Angleterre comme puissance maritime et militaire est vrai, alors cela justifierait cette idée de fédération impériale que l'on exploite depuis quelque temps.

L'Angleterre aurait besoin d'un sang nouveau, et en infusant dans ses veines épuisées, celui de peuples jeunes et vigoureux, elle pourrait au moins prolonger une vie qu'elle s'arrache elle-même, en martyrisant, chassant et tuant ses propres sujets les Irlandais.

La paix armée de Bismark fait l'affaire de l'Allemagne en maintenant à distance ses ennemis ; l'Angleterre croit qu'elle en a assez de maintenir chez elle même une paix armée, mais contre ses propres sujets.

J. A. C.

LA TOQUADE BLEUE

Un journal d'habitude versicolore et multicolore, mais bleu sous le ciel d'airain du gouvernement national qui ne jette pas sa poudre aux moineaux, écrivait la semaine dernière :

"L'adhésion de M. Parnell et du parti libéral anglais dirigé par M. Gladstone, au projet de fédération impériale, fait entrer cette question dans le domaine de l'actualité politique."

Ceci était écrit à propos de l'Irlande.

Et ce bon journal bleu oubliant sa malheureuse Irlande pour ne plus presser sur son cœur tory que son cher Canada, se livre, — touchant la fédération de ce dernier dans l'empire britannique, — à une suite de rêves dorés qui n'eussent pas entrés dans le creveu de la bonne Perrette au pot au lait, ni du loup et du chien de Lafontaine :

"Os de poulets, os de pigeons Sans compter maintes caresses."

Son extatique imagination lui fait oublier qu'entre l'Irlande et le Canada, il n'y a ni parallèle, ni comparaison à établir.

L'Irlande est depuis des siècles, bafouée, tyrannisée, décimée, massacrée par le torysme anglais.

Les pauvres colons, — vieillards, femmes, enfants nus et mourants de faim, — sont chaque jour jetés par la force armée et brutale, sur la voie publique, aux quatre vents du ciel, parce qu'ils n'ont pas le sou pour payer leur redevance.

Jamais nation civilisée ne s'est montrée aussi barbare, aussi cruelle, aussi inhumaine que la nation anglaise.

Au Canada, nous jouissons d'institutions politiques libres, indépendantes les unes des autres ; le peuple est libre, respecté par ses gouvernants, fait ses lois ; chacun a sa ferme ou son petit coin de terre qu'aucun gouvernement ne lui dispute.

La fédération impériale peut être excellente pour l'Irlande tandis que le Canada n'en a nullement besoin ; il a tout ce qu'il veut. Sera-t-il assez sot pour sacrifier son bonheur et son bien-être d'aujourd'hui pour les probabilités chimériques de la semaine des trois jendis ? ou pour le bel honneur de faire partie du grand empire, ou de resserrer avec lui ses liens d'union. Mais le Canada en fait partie de votre empire puisqu'il est l'une de ses colonies ! Quant à resserrer nos liens, ils le sont assez comme ça ; le reste est du sentimentalisme et de cette loyauté usée, banale, jaune au service des filous.

Chose étrange, ces bons bleus ont crié comme des sourds contre les résolutions de la conférence interprovinciale parce qu'elles tendaient à modifier la constitution de 1867, et les voici, eux, qui veulent la renverser complètement !

Pour se donner un peu de pause, les tories poussent la sollicitude envers le peuple jusqu'à lui montrer les dangers de l'annexion.

Mais, pauvres aveugles, ne voyez-vous pas que nous l'avons virtuellement l'annexion ! qu'elle s'opère d'elle-même chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque année ; que c'est le peuple qui s'annexe de lui-même à la république voisine qui ne le force ni ne le contraint en aucune manière.

Et ce travail annexionniste, cette émigration des nôtres chez nos voisins, ce sont vos vingt années d'administration, bons bleus, qui l'ont préparé.

Vous avez semé la misère, le vol, les taxes : vous récoltez l'annexion. Vous comprenez cela aujourd'hui, et vous, les tories-crampons, pour retenir le peuple qui vous échappe et vivre encore de ses sueurs et de son sang, vous avez imaginé le plan machiavélique de la Fédération Impériale !

A d'autres : elle est trop grosse celle-là.

"Nous sommes bien, tenons-nous-y."

J. A. C.

Le chemin de fer du Nord

Le quarantième char chargé de rails pour la construction du chemin de fer du Nord est arrivé à St-Jérôme, ces jours derniers ; on nous informe qu'avant peu, près de cent chars chargés aussi de lisses d'acier seront rendus à Saint-Jérôme. A propos de ces lisses, elles sont de première qualité d'acier, Elles pèsent 56 lbs à la verge et viennent directement d'Angleterre où elles ont été coulées cette année même.

On nous écrit de Ste-Agathe-Monts :

La nouvelle du commencement des travaux de terrassement de notre chemin de fer a répandu l'espérance et la joie partout. Notre paroisse avec une voie ferrée, ne pourra que progresser. Nous sommes un centre ici : Ste-Lucie, St Adolphe de Howard, Ste Agricole devront naturellement venir à Ste Agathe pour atteindre la station la plus rapprochée du chemin de fer.

Notre village, déjà assez considérable, prend de l'essor ; cinq ou six maisons nouvelles sont en construction. Notre nouveau presbytère avance rapidement sous l'habile direction de l'entrepreneur, M. Frs Chartrand. Ce sera une belle bâtisse. Quant aux autres maisons en construction, il est à regretter qu'elles ne soient pas plus en rapports avec les derniers goûts de l'architecture moderne.

Ste Agathe, avec ses beaux parsemés d'îles verdoyantes, va devenir un séjour favori pour le touriste, pour l'habitant des villes. De même qu'on va aux eaux à Cacouna, à la Malbaie, etc., pour y prendre des bains, on viendra à Ste Agathe des Monts pour prendre des bains d'air pur au milieu de nos vagues pétrifiées, de nos montagnes.

Feu M. Coursol M. P.

Nous avons appris avec douleur le décès du regretté monsieur J. C Coursol, député de Montréal Est au parlement fédéral.

Monsieur Coursol, depuis plus d'une année souffrait d'une terrible maladie qui l'avait tenu absent de son siège pendant la session dernière et il a succombé samedi dernier à 11 hrs. du matin à St-Thomas de Montmagny.

Cette nouvelle, bien qu'attendue depuis assez longtemps a suscité un profond sentiment de douleur dans notre ville où M. Coursol était universellement aimé et estimé.

M. Coursol était âgé de 69 ans. Fils de feu Michel Coursol, l'un des directeurs de la compagnie de la Baie d'Hudson, il était par sa mère petit-fils de feu Joseph Quesnel, poète canadien bien connu. M. Michel Charles Joseph Coursol naquit à Malden Ontario le 3 octobre 1819 ; après avoir fait ses études au Collège de Montréal, il étudia le droit sous M. C. S. Cherrier, qui épousa dans la suite la mère du défunt. Il fut appelé au Barreau en 1841 ; épousa la fille de feu Sir Etienne Taché ; devint coroner conjoint du District de Montréal, en juin 1848. Après avoir accepté les fonctions d'inspecteur et de surintendant de la Cité de Montréal et de commissaire nommé pour faire une enquête au Bureau d'Enregistrement de cette ville ; colonel des Chasseurs Canadiens, il fut nommé commissaire de Police du Dominion en 1869 ; juge des Sessions de la paix en 1870 ; chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne en 1872 ; maire de Montréal, conseil de la Reine en 1873 ; il se démit de sa position de juge au mois de septembre 1878, pour se porter candidat dans Montréal-Est pour la Chambre des Communes ; il fut élu à une forte majorité sur son adversaire, M. F. X. Archambault, puis réélu par acclamation aux élections générales de 1882 et de 1887.

PLUS DE RIMES

Non, non, non, plus de rimes !
Et j'en ai trop commis
De forfaits et de crimes.
En riant, mes amis.

Depuis cinquante années,
Commencant à douze ans,
Que j'en ai donc semées
De sottises aux vents !

Mais les vents de la terre
Emportent, Dieu merci,
Dans leur vol salutaire,
Rime et rimeur aussi.

Pourtant j'ai la confiance
Que le grand imprimeur,
Au jour de repentance,
Punira le rimeur.

Un vers, fût-il sublime,
Fût-il un jet puissant,
N'ayant rien de la lime
Qui grince en polissant.

Peut-il, ô Madeleine
En sa sublimité,
Valoir le bas de laine
Que tu m'as tricoté ?

Et le plus beau poème,
En trois ou quatre chants,
Vaut-il ton grain qu'on sème,
Mais d'or en nos champs ?

Une ode mirifique
Au vers très bien filé
Vaut-elle un magnifique
Chou cuit dans du sauté ?

Des vers, quelle sottise,
Quel triste amusement,
Quelle fainéantise,
Et quel désœuvrement !

Vraiment l'on devrait pendre
Les paresseux qui font
Le métier de dépendre
Les rimes du plafond.

Par mesure publique
Pluton interdisait
Les vers en République,
Et Platon interdisait

Or, amis bénévoles,
Plus de vers, plus de chant,
Plus de rimes frivoles !
L'herbe envahit mon champ.

J. G. JARDINIER.

Necrologie

Le vénérable abbé Bayle, pendant vingt ans supérieur de la maison de Saint-Sulpice, vient de mourir à Montréal. Après avoir souffert pendant plusieurs mois de la maladie qui l'a conduit au tombeau, il s'est éteint dans toute sa connaissance, ayant à son chevet MM. les abbés Chevrier et Godin. Né à Saint-Genest, diocèse de Viviers, département de l'Ardeche (France), le 18 avril 1801, M. l'abbé Joseph Alexandre Bayle est arrivé à Montréal le 16 septembre 1825, alors qu'il n'était que clerc tonsuré. Il a été ordonné prêtre le 1er octobre 1826. Le savant abbé a été pendant longtemps professeur au collège de Montréal et directeur de cette institution et en 1846, il était chargé de la direction du grand séminaire. Un grand nombre de prêtres et d'évêques se sont formés sous la direction de cet excellent prélat. En 1866, il était choisi comme supérieur de la maison de Saint-Sulpice. M. l'abbé Bayle compte certainement au nombre des plus grandes figures de l'Eglise en Canada.

UN OURAGAN

Des nouvelles de Ste Gertrude, comté de Nicolet, nous apprennent que la paroisse a été visitée mardi dernier par ouragan qui a causé de grands dommages à la récolte. Le tourbillon accompagné de grêle dont la grosseur atteignait jusqu'au diamètre d'un demi ponce, a traversé la paroisse de part en part hachant les champs de patates, de blé d'inde, de tabac et autres plantes de ce genre sur une espace de plus d'un mille de large. Plusieurs arbres vigoureux ont été abattus par la tempête. La récolte était splendide ce qui augmente encore les pertes des cultivateurs.

—Il s'est rentré une énorme quantité de foin dans le district la semaine dernière. La récolte de foin paraît en général fort au dessus de la moyenne, surtout sur les rives du fleuve et dans les riches terrains d'alluvion qui les avoisinent.

Le drame de Québec

Une dépêche annonce que Mde Julia Boucher s'est empoisonnée avec de l'arséniate de cuivre et est morte après une heure de souffrances affreuses.

Le suicide de Mme Boucher, ajoute la même dépêche, est le résultat d'odieuses traitements que son mari lui faisait subir depuis fort longtemps. Dimanche soir encore, paraît-il, M. Boucher, qui est un fonctionnaire municipal de Québec, a attaqué de nouveau sa femme, et lui attachant solidement les deux pouces, l'a accrochée à un porte manteau dans un cabinet noir, la laissant ainsi pendue par les doigts jusqu'à ce qu'elle lui eût avoué qu'elle ne l'aimait plus. Son mari cependant n'allait pas jusqu'à l'accuser d'infidélité. Mais dès que la pauvre femme eût laissé échapper l'aveu qu'elle n'avait plus d'amour pour lui, Boucher s'empara d'un martinet à neuf lanières, l'a frappée à coups redoublés jusqu'à ce qu'elle eût le dos et la poitrine tout en sang. C'est à la suite de ce nouvel et odieux attentat de la part de son mari que Mme Boucher s'est empoisonnée.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre le misérable et il sera, dit-on, poursuivi avec toute la rigueur de la loi.

L'ARMÉE DU SALUT

Nous lisons dans l'Indépendant de New York.

On se demande, mais en vain, où cette organisation peut puiser les fonds nécessaires pour maintenir les nombreux membres qui en font partie et qui généralement ne sont pas des millionnaires, au moins en apparence. Il paraît néanmoins que leurs moyens leur permettent non seulement d'avoir dans les grandes villes, de nombreux locaux loués à grands frais, mais encore de posséder comme tous les gens riches un établissement à la campagne.

Au grand désespoir des citoyens paisibles qui habitent dans les environs du Highland Park, à San Francisco, une localité charmante bien connue de tous ceux qui ont fait le voyage de Fruit Vale, les terribles ennemis de l'esprit malin ont érigé dans cet endroit une caserne générale, et cette année pour célébrer un anniversaire quelconque de leurs annales, ils y tiennent le sabbat.

Comme les Chinois, ces perturbateurs de la paix publique s'imaginent que les criailleries et le boucan sont la meilleure manière de faire peur aux ennemis du salut, et pour une période de 5 jours, ils ont commencé leurs exorcismes dans leur quartier-général.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'armée du Salut ne sert absolument à rien qu'à faire vivre certains fainéants dont le seul rôle consiste à hurler ou à souffler dans d'armonieux instruments, et malgré cela la communauté prospère, au nom de la liberté, et ses rangs continuent à se recruter sans peine.

On pourrait croire qu'un peu de bon sens ne serait pas de trop dans le règlement de cette question.

SOCIÉTÉ ROYALE

CONCOURS DE LA SECTION FRANÇAISE.

M. Lusignan nous prie de publier l'extrait suivant d'un article qu'il a écrit pour le "Canada." Nous nous rendons avec plaisir à sa demande dans l'intérêt des lettres.

"Cet esprit d'initiative s'était manifesté il y a deux ans, alors que la section française décida d'accorder chaque année trois diplômes d'encouragement aux jeunes auteurs qui ne sont pas de ses membres et se sont le plus distingués par leurs travaux littéraires. Ces diplômes viennent d'être décernés à Messieurs Nérée Beauchemin, médecin d'Yamachiche, J. A. Poisson, régisseur d'Arthabaskaville et Joseph Edmond Roy, notaire, de Lévis. Les premiers sont des poètes, le dernier un biographe, un cher-

cheur qui deviendra un historien.

"Il ne m'appartient pas de parler ici du mérite comparatif des travaux littéraires qui ont vu le jour en dehors de la section française pendant 1887-88, pour cette raison qu'il n'y a eu aucun concours et que peu de ces travaux nous sont parvenus. Mais à l'avenir les jeunes hommes de lettres qui ambitionneront ces encouragements de leurs aînés pourront faire parvenir au secrétaire de la section française leurs productions en triplicata : livres, brochures, articles de revues, pièces de vers, etc.

"Le concours est ouvert pour l'année prochaine."
Toute communication doit être adressée au soussigné :

ALPHONSE LUSIGNAN,

Ottawa.

P. S.—Prière à tous les journaux français du Canada et des États-Unis de publier ce qui précède.

Vente par le Shérif St-Hyacinthe

Dame Zoé Charby, vs. Joseph Charby, de la paroisse de Saint-Damase.

1o Une terre sise et située dans la dite paroisse de Sainte-Damase, rang Argenteuil.

2o Un autre terre sise et située en la dite paroisse de Saint-Damase, rang Argenteuil.

3o Un lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Damase, rang Sainte-Marie-Anne.

4o Un lot de terre situé en la dite paroisse de Saint-Damase, rang Cordelia.

5o Un terrain sis en la paroisse de Saint Marie Madeleine, district de St-Hyacinthe.

Pour être vendus, savoir : les lots numéros un, deux, trois et quatre sus-décrits, à la porte de l'église de la dite paroisse de St-Damase, à dix heures de l'avant midi, le neuf octobre prochain, et le numéro cinq sus-décrit en dernier lieu, à la porte de l'église de la dite paroisse Sainte Marie-Madeleine, le dit jour, neuf octobre prochain, à deux heures de l'après midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour d'octobre 1888.

Les sauterelles à St-Barthelemy

Voici de nouveaux détails au sujet de la calamité qui afflige actuellement la belle paroisse de St-Barthelemy.

Les sauterelles rongent des tiges et coupent l'épis des céréales. Elles mangent même les racines dans la terre. Plusieurs cultivateurs de l'endroit qui avaient de beaux champs de betteraves voient leurs espérances envolées : ces insectes ont tellement rongé ces racines que pour peu que le fléau continue, la récolte de betteraves sera complètement nulle, ce qui sera probablement un nouvel échec pour la sucrerie de Berthier.

Les clôtures en sont toutes noires et les perches qui étaient recouvertes d'écorce encore verte, en sont maintenant dépouillées.

Des arbrisseaux se voient en un clin d'œil dépouillées de leur feuillage et si vous passez dans ces champs, des bataillons d'insectes vous frappent de tous bords et de tous côtés et vous crache au visage cette espèce de salive gluante qui tient comme du jus de tabac.

Terrible Incendie

Une horrible holocauste dont on ne connaît pas encore les détails d'une manière certaine a eu lieu à New-York, dans un établissement où travaillaient des jeunes filles et des tailleurs. Les ouvriers étaient au nombre de 150. Un incendie se déclara, causé, pense-t-on, par l'explosion d'un poêle à l'huile de pétrole, et se propagea rapidement, car en quelques instants l'établissement était en feu. Plusieurs des employés surpris par le feu essayèrent à fuir mais en vain, car tout moyen d'évasion leur était enlevé. La panique s'empara d'eux et les

rendit fous ; plusieurs se précipitèrent des fenêtres du 5e et du 7e étage et se tuèrent en tombant sur le pavé. D'autres se blessèrent grièvement.

La scène était des plus émouvantes. On apercevait de la rue des personnes à la figure pâle et épouvantée qui apparaissaient aux fenêtres d'où elles se précipitaient dans la rue où que l'on voyait tomber succombant d'asphyxie. Dès la première alarme les voitures d'ambulances se rendirent sur les lieux du sinistre et transportèrent les mourants et les blessés aux différents hôpitaux. On rapporte plusieurs incidents tragiques qui se sont passés durant l'incendie. Une femme qu'un pompier voulait sauver a refusé le secours qu'on lui apportait et s'est jetée au milieu des flammes. Plus tard on a trouvé son cadavre calciné ainsi que ceux de deux enfants qui s'étaient attachés à son cou. On ne connaît pas encore les noms des morts ; quelques-uns seulement des blessés ont été reconnus. On sait maintenant que 17 personnes ont péri dans l'incendie ; 14 autres ont été plus ou moins brûlées, deux de ces dernières sont à l'agonie.

Le général Sheridan

Le général Phil. H. Sheridan est décédé, dimanche, le 5, à Nonquitt.

Il est enterré au cimetière national d'Arlington près des tombes des 15,000 soldats de l'Union.

NOTES POLITIQUES

L'hon. M. Chapleau sera de retour à Ottawa sous peu. L'hon. secrétaire d'Etat n'est pas en bonne santé et a renoncé à sa tournée politique aux provinces maritimes.

M. Royal, lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, ne sera pas comme son prédécesseur, M. Dewdney, commissaire des sauvages. C'est un nommé Heyter Reed qui occupera cette position. Ce M. Reed est le même contre qui on a porté en plein parlement l'accusation d'avoir enlevé certaines fourrures à un M. Chas Bremmer.

Cette accusation de vol a donné lieu à une enquête qui est encore pendante, et cependant l'accusé est nommé à une charge lucrative et responsable.

Les organes du gouvernement fédéral ont enfin reçu la permission d'annoncer la nomination de M. Dewdney, comme ministre de l'Intérieur et de M. Haggart, comme ministre des Postes. Les lecteurs des journaux réformistes connaissent la chose depuis plusieurs semaines.

La nomination de Dewdney cause un mécontentement immense parmi les Tories ; ils ne peuvent s'expliquer quelle influence secrète Dewdney a pu exercer sur le premier ministre au point de lui faire sacrifier les intérêts de son parti et de son pays en élevant à la position de membre du cabinet une pareille nullité.

Quant à Haggart, on sait de source certaine qu'il a été promu pour l'empêcher de se mettre à tête d'une agitation contre la nomination de Dewdney.

Un conservateur bien connu, questionné à ce sujet, a dit qu'aucun grit n'avait blâmé le gouvernement avec autant de violence que Haggart lorsqu'il a appris la nomination de son présent collègue. Il a déclaré que tout le parti est corrompu, pourri, et s'est plaint que les libéraux ne déterminent pas assez de scandales. Il allait même jusqu'à souhaiter une fusion entre les libéraux et les conservateurs mécontents.

Naturellement les objurgations et les plaintes de Haggart ont été rapportées à sir John, et le premier ministre, pour adoucir ce monsieur l'a fait ministre des Postes.

Les honorables MM. Dewdney et Haggart ont été nommés ministre en remplacement de l'hon-

norable M. Thomas White, décédé, et de l'honorable M. A. W. McLellan, nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse et le cabinet fédéral se compose comme suit :

Premier ministre et président du conseil, Sir John Macdonald ;

Ministre des travaux publics, Sir Hector Langevin ;

Ministre des finances, l'honorable M. George E. Foster ;

Ministre des chemins de fer et des canaux, l'hon. M. John H. Pope ;

Ministre des douanes, l'hon. M. Mackenzie Bowell ;

Ministre de la milice, Sir A. P. Caron ;

Directeur des postes, l'hon. M. John Haggart ;

Ministre de l'agriculture, l'hon. M. John Carling ;

Ministre du revenu de l'intérieur, l'honorable M. John Costigan ;

Secrétaire d'Etat, l'hon. M. J. A. Chapleau ;

Ministre de l'intérieur, l'hon. M. Edgar Dewdney ;

Ministre de la justice, l'hon. M. J. S. D. Thompson ;

Ministre de la marine et des pêcheries, l'honorable M. C. Tupper ;

Ministres sans portefeuille, les honorables MM. Frank Smith et J. J. Abbott ;

Voici comment les provinces sont représentées dans le cabinet :

Ontario, 5—Sir John Macdonald, les honorables MM. Bowell, Carling, Haggart et Smith ; Québec, 5—Sir Hector Langevin, Sir A. P. Caron, les honorables MM. Pope, Chapleau et Abbott ; Nouvelle-Ecosse, 2—les honorables MM. Thompson et Tupper ; Nouveau-Brunswick, 2—les honorables MM. Costigan et Foster ; Territoires du Nord-Ouest, 1—l'hon. M. Dewdney.

Nouvelles Religieuses.

Au Précieux-Sang.—Vendredi de cette semaine, aura lieu un grand pèlerinage au Monastère du Précieux-Sang de St-Hyacinthe, sous la présidence de Mgr Clut, évêque de St-Albert.

Un train spécial partira de Sainte-Anne des Plaines et arrêtera à toutes les stations jusqu'au Mile-End, où il doit correspondre avec d'autres chars de pèlerins partant de la gare Dalhousie. Le retour s'effectuera la même journée ; le train quittera St-Hyacinthe à 4 heures p. m., et ramènera les pèlerins jusqu'à Ste Anne des Plaines.

Plusieurs bannières représentant les effusions du Précieux-Sang, seront portées en procession, du dépôt à la chapelle du Précieux-Sang. Il y aura de plus des insignes du Précieux Sang qui seront donnés gratuitement aux pèlerins qui pourront les conserver dans leurs maisons comme objet béni et pieux souvenir du pèlerinage.

Profession religieuse et prise d'habit.—Le 3 août, veille de la St-Dominique, il y eut au couvent des dominicains, de St-Hyacinthe, une profession religieuse et quatre prises d'habit.

Le Fr. Raymond Rouleau, du diocèse de Rimouski, fit sa profession simple. Reçurent le saint habit : M. David Lebel, ecclésiastique du diocèse du Rimouski ; M. Joseph Allard, ecclésiastique du diocèse de Montréal ; M. Thomas Gill, ecclésiastique du diocèse de Nicolet ; M. Alcide Brosseau, du diocèse de Montréal.

Orniation—Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe a conféré dimanche dernier, dans l'église de St-Ours, l'ordre sacré de la Prêtrise à M. L. T. Proulx. Ce monsieur doit s'agrèger au séminaire de St-Hyacinthe.

Après la messe pontificale, Monseigneur s'est rendu au nouveau couvent pour faire la bénédiction solennelle. Ce couvent est un magnifique bâtiment en brique à deux étages avec rez-de-chaussée et toit français, et doit remplacer l'ancien qui tombait en ruine.—Courrier.

CONSEIL-DE-VILLE.

Séance du 3 août 1888.

Présents Son Honneur le maire George Casimir Dessaulles, MM. les conseillers Boivin, Chenette, Duclos, Merin, Nault, Palardy, Itcher et Rouleau.

La minute des procès de la dernière séance est lue et approuvée.

Comptes de MM. Lapalme, Lalime et Connel soumis et paiement ordonné.

Compte de la Dominion Bridge Company, se montant à \$110.07, soumis et approuvé.

M. Duclos fait motion que la requête de M. Alfred Minier Lagassé demandant la confirmation de son transfert de licence pour magasin de liqueurs, soumis au conseil soit accordée et son certificat de transfert de licence confirmé. Secondée par M. Rouleau, agréée.

Le conseil s'ajourne à lundi, le 13 du courant.

La Vérité

La vérité, cette lumière du ciel, est la seule chose ici-bas qui soit digne des soins et des recherches de l'homme. Elle seule est la lumière de notre esprit, la règle de notre cœur, la source des vrais plaisirs, le fondement de nos espérances, la consolation de nos craintes, l'adoucissement de nos maux, le remède de toutes nos peines; elle est la source de la bonne conscience, la terreur de la mauvaise, la peine secrète du vice, la récompense intérieure de la vertu; elle seule immortalise ceux qui l'ont aimée, illustre les chaînes de ceux qui souffrent pour elle, attire des honneurs publics aux cendres de ses martyrs et de ses défenseurs, et rend respectables l'abjection et la pauvreté de ceux qui ont tout quitté pour la suivre; enfin, elle seule inspire des pensées magnanimes, forme des âmes héroïques, des âmes dont le monde n'est pas digne, des sages seuls dignes de ce nom. Tous nos soins devraient donc se borner à la connaître, tous nos talents à la manifester, tout notre zèle à la défendre: nous ne devrions donc chercher dans les hommes que la vérité et ne vouloir leur plaire que par elle; en un mot, il semble qu'il devrait suffire qu'elle se montrât à nous pour se faire aimer, et qu'elle nous montrât à nous-même pour nous apprendre à nous connaître.

MASSILLON.

ÇA ET LA

L'empereur Guillaume rendra visite au Pape immédiatement après son arrivée à Rome et avant d'aller au Quirinal. L'empereur a pris cette décision pour ne pas offenser le Pape.

On commence à parler du prochain carnaval d'hiver, qui aura lieu sans doute l'hiver prochain, à Montréal. M. Sweet, de l'hôtel Windsor, a déclaré que cet hôtel était prêt à s'inscrire en tête d'une liste de souscription, si les chemins de fer, les autres hôtels, la corporation, etc., voulaient en faire autant.

John Murray, un vieux criminel trop connu par ses nombreuses évasions, ne pouvant sortir de la prison de Trenton, N. J. comme il avait fait dans d'autres prisons, s'est donné la mort ces jours derniers, en se pendant aux barreaux de sa cellule. Il était à purger une condamnation de dix-huit ans de travaux forcés.

Mme Geo Choquette, de Holyoke, Mass., a fait dernièrement un pèlerinage à Sainte-Anne de Beuprè et a recouvré la vue qu'elle avait perdue presque complètement depuis cinq ans.

La guérison s'est opérée au moment où la malade se lavait les yeux avec de l'eau qui coule de la fontaine de l'église de Ste-Anne.

Le rapport officiel sur l'immigration aux Etats-Unis, pendant l'année finissant le 30 juin dernier, vient d'être publié.

Le nombre des immigrants débarqués aux Etats-Unis pendant cette année, a été de 483,116. Les immigrants français ne sont compris dans ce nombre que pour 5,034. Les pays qui ont fournis le plus d'immigrants sont l'Angleterre, y compris le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande, 160,783; l'Allemagne, 106,559; Suède et Norvège, 58,781, et l'Italie, 47,524.

A onze heures, lundi matin, Sir A. P. Caron, C. C. M. G., ministre de la milice,

agissant au nom de l'hon. C. H. Tupper, ministre de la marine et des pêcheries, a présenté au capitaine J. W. Dunham, à l'agence de ce département à Québec, une magnifique médaille d'or, qui lui a été offerte par le président des Etats-Unis, pour avoir sauvé, le 3 avril 1887, les sept hommes qui montaient la goëlette américaine "George C. Young." Celle-ci disparut sous les flots un quart d'heure après le sauvetage opéré par le capitaine du navire anglais "Fovonius."

Les probabilités sont en faveur de la réélection de M. Cleveland à la présidence des Etats-Unis.

Le nombre total des votes dans tout le collège électoral est de 401; la majorité absolue est donc de 201. Pour ne point déchoir, les démocrates devront avoir pour eux tous les Etats du Sud, comme en 1884, soit 153 votes, et de plus, les quatre Etats du Nord: New-York, New-Jersey, Connecticut et Indiana. C'est là le vote de 1884 qui leur a donné 219; mais ils ne peuvent pas compter cette fois sur les 15 votes de l'Indiana qui est la patrie de Ben Harrison, le candidat républicain.

M. Olivier Daunais, le millionnaire canadien-français qui vient d'acheter de M. le sénateur Thibaudeau, la villa de Milieu Fleurs, a eu une carrière des plus aventureuses. Parti de Soré il y a 25 ans, il se rendit aux Montagnes Rocheuses où il devint trappeur. Pendant ces courses, il s'aperçut qu'une certaine tribu de sauvages se servaient de balles d'argent, et soupçonnant l'existence quelque part d'un riche dépôt de minerai, il devint un des leurs pour découvrir le secret. Après plusieurs années il en vint à bout, prit la fuite, se rendit à San Francisco et revint bientôt avec un brevet d'exploitation des "Beaver mines" et un fort détachement de mineurs. La fortune ne tarda pas à lui sourire. Aujourd'hui il revient au pays deux fois millionnaire.

Un incident des plus dramatiques s'est produit pendant le voyage d'une ménagerie ambulante se rendant de Strandsburg, Pe., à Belvidere, N. C. La voiture sur laquelle se trouvait la cage aux lions a versé au moment où elle descendait la colline de Foxtown. Le plus gros lion de la ménagerie s'est sauvé et est allé se réfugier dans des bois voisins. Le gardien des lions, accompagné de plusieurs autres employés de la ménagerie, est parti aussitôt à la poursuite du terrible animal. Après une chasse aussi animée que dangereuse, les employés de la ménagerie ont pourtant réussi à reprendre le lion avec un lasso et à le ramener dans sa cage.

Des dépêches de Bâle annoncent que l'Allemagne est exaspérée de ne pouvoir ni par la douceur ni par la rigueur s'attacher la population d'Alsace-Lorraine et qu'elle dirige maintenant ses coups contre la classe riche qui est, dit-on, la cause de tout le mal. C'est elle qui a paralysé, par son action conciliée et en envoyant ses enfants dans les écoles de France, les efforts du gouvernement de Berlin pour germaniser l'Alsace-Lorraine, et c'est pour cela que le gouvernement refuse de permettre à ces enfants de rentrer dans leurs foyers pour y passer les vacances. On s'occupe à Berlin de l'adoption des mesures plus rigoureuses et l'on songe à enlever aux parents et aux enfants leur nationalité de sujets allemands afin de pouvoir les expulser d'Alsace-Lorraine comme étrangers.

Tandis que des ouvriers étaient occupés à faire des excavations à East Dubuque (Iowa) pour la reconstruction d'une maison, ils ont mis à découvert plusieurs squelettes d'individus qui avaient été évidemment assassinés, car la plupart des crânes sont tronqués comme par des balles. Il paraît qu'il y a un quart de siècle environ, il y avait en cet endroit un hôtel de bas étage, et les anciens résidents de la localité se rappellent fort bien qu'à la même époque plusieurs personnes avaient mystérieusement disparu. Il est donc à peu près certain que cet hôtel était un véritable coupe-gorge; on assassinait les voyageurs pour les dévaliser; puis on les enterrait dans le sous-sol où l'on vient de retrouver leurs squelettes. Les personnes qui tenaient cet hôtel ont quitté le pays depuis fort longtemps et on ignore ce qu'elles sont devenues.

Nouvelles des Etats-Unis.

GEORGETOWN
On mande de Georgetown (Caroline du Sud) qu'un lamentable accident a eu lieu dans la rivière qui traverse cette ville. Les crocodiles sont très nombreux dans la région; ils y atteignent une taille énorme et il arrive fréquemment qu'ils attaquent des chiens, des cochons, quelquefois même, affirme-t-on, des chevaux et des vaches; mais il est très rare qu'ils attaquent l'homme. Cependant quelques enfants étant allés se baigner dans la rivière, tout près de la ville, se trouvaient depuis quelques instants à peine dans l'eau, lorsqu'un crocodile, ayant environ douze pieds de long, s'est montré tout à coup au milieu d'eux et saisissant un des pauvres enfants, âgé de douze ans, dans ses énormes mâchoires, a disparu aussitôt avec sa proie humaine.

Toutes les recherches on été faites depuis pour retrouver les restes du malheureux enfant et sont restés sans résultat.

WASHINGTON

Les trente-cinq procès intentés à la compagnie du chemin de fer de Boston et Providence par les victimes de la terrible catastrophe du 14 mars 1887, lorsque le viaduc traversant un marais entre Forest Hill et Roslindale s'effondra sous un train bondé de voyageurs et se rendant de Dedham à Boston, se sont terminés par des transactions. Les indemnités payées par la compagnie aux victimes ou à leurs parents se sont élevées à près d'un million de dollars. La plus forte indemnité obtenue par un seul voyageur a été de \$25,000. Les notes des divers médecins qui ont soigné les blessés se sont élevées à plus de \$100,000 et ont été également réglées par la compagnie. Enfin, l'avocat de la compagnie, M. Winslow Warren, a reçu, dit-on, plus de \$50,000 pour ses honoraires.

NEW YORK

Un jeune homme de dix huit ans, nommé Robert Elder, a mortellement blessé son père à coups de revolver, à Hamilton (New-Jersey).

On dit que le père Elder avait abandonné sa femme après l'avoir odieusement maltraitée pendant longtemps et qu'il vivait maritalement avec une autre femme. Ce serait pour venger sa mère que le jeune Elder aurait assassiné son père.

Quoi qu'il en soit, le jeune homme avait prémédité son crime, car il y a plusieurs jours qu'il avait acheté son revolver, disant qu'il pourrait en avoir besoin pour venger sa mère.

Le parricide est en fuite et il n'avait pas encore été arrêté aux derniers avis.

NOUVELLES DU CANADA

QUEBEC

On rapporte que durant un violent orage à Beauport, une femme étant à traire une vache, pendant que son mari la tenait par les cornes, le tonnerre tomba sur le groupe, tua la vache, déchira le bras de la femme et causa des blessures si sérieuses à l'homme que l'on désespère de sa vie.

KNOWLTON

Un ouvrier italien, employé aux travaux de construction du chemin de fer, a été écrasé par un convoi à Foster, il y a quelques jours. Quatre voitures de marchandises ont passé sur lui. Il a eu la tête séparée du tronc et le corps mutilé d'une manière affreuse.

BEAUPORT

Un terrible accident est arrivé à l'asile de Beauport, dans la nuit de jeudi à vendredi. Une jeune aliénée a ouvert l'une des fenêtres du dortoir où elle reposait avec plusieurs de ses infortunées compagnes, au troisième étage de l'établissement, et après avoir réussi à passer à travers le grillage elle s'est précipitée en bas. Une gardienne du rez-de-chaussée a eu connaissance de l'accident et a donné l'alarme. La malheureuse jeune fille a été ramassée ne donnant presque plus signe de vie et ayant les deux jambes cassées. C'est encore là une des conséquences de placer les gardiens à l'extérieur et non à l'intérieur des dortoirs.

Cette infortunée est morte samedi. Elle se nommait Marie Anna Blais, était âgée de 22 ans et native de St-Pierre, Rivière du Sud.

RIVIERE DU LOUP

Un bagarre sérieuse et qui aura probablement des suites fatales, a eu lieu, à la Rivière du Loup, à l'occasion des représentations données par le cirque Howe. La représentation qu'on avait annoncé comme un cirque colossal n'était qu'une fraude colossale, et la plupart de ceux qui y assistèrent crurent qu'on leur avait volé leurs cinquante centins. Les jeux étaient à la veille d'être terminés et le bouffon dans le rond, avait annoncé qu'après la représentation, il y aurait un concert à raison de dix cents d'admission, quand tout à coup des détonations de carabines et de revolvers se firent entendre à l'extérieur.

Ceux qui étaient à l'intérieur de la tente s'élançèrent au dehors, les enfants et les femmes se mirent à crier, quelques-unes perdirent connaissance et une panique s'en suivit. Il devint évident pour ceux qui étaient parvenus à l'extérieur, qu'un combat s'était engagé entre les gens du village et les hommes du cirque. Ces derniers, un nombre desquels figuraient des hommes représentant des cow-boys et des sauvages, déchargeaient indistinctement dans la foule leurs fusils et leurs revolvers. Il paraît que des gamblers qui suivaient le cirque avaient subtilisé un bon habitant de la somme de \$25, à un jeu de hasard, "find the pea in the nut shell." Le brave homme voulut ravoir son argent et la bagarre commença. Les hommes du cirque prirent fait et cause pour les gamblers et tirèrent sur le peuple. On dit qu'un homme est blessé à mort et quatre autres légèrement.

LONDON

Une collision terrible a eu lieu, hier soir près de Hamilton. Un train de cinquante chars à bagage a pris une fausse route et est venu en collision avec un train de passagers qui allait à toute vapeur. Le choc fut terrible, les chars s'enboîèrent et de la

masse des débris sortaient des cris épouvantables, on voyait par-ci par-là des bras des mains, des jambes s'agiter, le spectacle était effrayant. Dans l'obscurité le sauvetage fut difficile. On a constaté que six personnes avaient été tuées, de vingt à vingt cinq sont blessées et plusieurs ne surviendront pas à leurs blessures.

NOUVELLES DU DISTRICT

(De nos Correspondants Spéciaux.)

ST HUGUES.

Un grand incendie a éclaté ici dans la nuit de dimanche à lundi—La magnifique propriété que le capitaine Snowdon vient d'acheter de la succession Ramsay, et qu'il venait de restaurer à neuf est devenue la proie des flammes avec ses dépendances, meubles de prix etc. Le propriétaire et sa famille ont en juste temps de se sauver. L'alarme a été donnée par des jeunes gens qui revenaient de veiller et ont aperçu la fumée. On évalue les dommages à \$20,000. On ne connaît pas l'origine du feu.

ST DAMASE

La fromagerie Corbin a fait 407 meules de fromage en juin et 431 en juillet.

Les foins sont terminés et la récolte des orges est commencée.

Le rendement du foin est plus fort que l'an dernier.

ST-PIE

Mardi, le 7 août, à l'église paroissiale de St-Pie, M. Victor Dufort, fils de feu Denis Dufort, Ecr., entrepreneur de Montréal, conduisait à l'autel Delle Marie Diana Morin, fille de M. Olivier Morin, commerçant de bois, de St-Pie. Le mariage fut célébré par le Révérend M. J. Vaillant, secrétaire de Monsieur Fabre, évêque de Montréal, cousin du marié.

Nous avons eu le plaisir de voir deux fois dans notre port, le magnifique petit vapeur Yamaska, ayant à bord bon nombre de nos amis de St-Hyacinthe, qui sont venus passer un couple d'heures avec nous.

Samedi, le 18 courant, le vapeur Yamaska fera le voyage de St Pie à St-Hyacinthe. Le prix du voyage aller et retour est de 30 cents. Le départ aura lieu de St Pie à 8 hrs A. M. et repartira de St-Hyacinthe à 5 hrs P. M. Que toutes les personnes de St-Pie s'empressent de profiter de cette magnifique excursion, si on veut voir de nouveau le petit bateau dans notre port.

EN VILLE.

Enquête—H. R. Blanchard, coroner de ce district a tenu le 2 août courant en la cité de St-Hyacinthe, une enquête sur le corps de Michel Foisy, rentier de Ste Rosa-lie, âgé de 85 ans, mort le même jour subitement à l'hôtel de M. Louis Reeves de cette ville. Verdict des Jurés: "Mort d'Apoplexie cérébrale."

Soirée—Nos lecteurs ne doivent pas oublier que c'est ce soir même qu'a lieu à l'Hôtel de Ville, la soirée annoncée dans notre dernier numéro. Le programme promet une veillée intéressante.

Régates—C'est le 21 courant qu'auront lieu sur l'Yamaska, les régates qu'on est en frais d'organiser.

Pour l'Europe—M. L. A. Choquet, libraire, doit partir prochainement pour l'Europe, où il se rend pour affaires commerciales.

Malfaiteurs—Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs se sont introduits dans les écuries de l'hôtel Union et ont détaché les chevaux qui devenus libres se sont battus et dangereusement blessés. Le propriétaire offre une récompense à celui qui donnera les noms des coupables.

Aqueduc—Les promoteurs de la compagnie d'aqueduc de la paroisse, ont donné dans la Gazette Officielle de Québec, avis de leur intention de s'adresser au Lieutenant-Gouverneur en conseil, pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau de la Province les constituant en une compagnie régulière au capital de \$25,000.

Baigneurs—Quelques jeunes gens ont été conduits à la station de police, mercredi, pour s'être baignés contrairement aux règlements de la corporation. Après un séjour de quelques minutes dans les cellules de la station ils ont été relâchés, promettant bien de n'y plus retourner.

Sur la rue.

M. E.—Dis donc L. P., est-ce bien le cas que Morison doit bientôt aller à Paris?

L. P.—On le dit, il croit avoir été mordu par un serpent réchauffé et il veut se faire soigner par Pasteur.

Une lettre—Nous avons reçu une lettre adressée à A. Denis, LA TRIBUNE, qui concerne L'Union. Elle est à la disposition de notre confrère, s'il veut bien envoyer quelqu'un la réclamer à notre bureau. Nous nous serions empressés de la lui faire porter, mais nous craignons chez le confrère les effets des morsures du serpent réchauffé.

Excursion—28 personnes seulement ont pris part à l'excursion de St-Pie, mercredi soir. Cela est probablement dû à ce que ce voyage n'avait pas été suffisamment annoncé.

Arrivée—La Révérend Sœur du Bon Pasteur, Supérieure du couvent de la Présentation, de cette ville, est arrivée d'Europe mercredi soir. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé de cette vénérable religieuse s'est beaucoup améliorée. Elle a fait la traversée avec la Révérend Sœur St-Antoine, nee Delle Rivard, de St-Michel d'Yamaska, qui revient au Canada, après un séjour en France de plusieurs années.

Naisances.

A Meadow Bank, St-Hyacinthe, le 29 juillet dernier, Madame G. H. Henshaw, un fils.

A St-Damase, le 1er août, madame Evariste Tétreau, un fils.

A St-Damase, le 2 courant, madame Gabriel Genéron, un fils.

A St-Damase, le 4 courant, madame Horace Daigle, un fils.

Deces.

En cette ville, le 7 courant, à l'âge de 5 semaines, Marie-Blanche-Bertha-Valentine, enfant de M. Ls Gignon.

A Laprésention, le 3 août courant, M. André Desmarais, à l'âge avancé de 87 ans et 9 mois.

Bureau des Examineurs

Membres présents: Le Très-Révé. J. A. Gravel, Révd T. Boivin et M. N. Gervais, secrétaire.

Diplômes accordés le 7 août 1888:

ECOLE MODÈLE, 1re CLASSE (français)

Demoiselles Marie Bédard, St-Alexandre; Marie Louise Laurence, St-Hyacinthe; M. Méderise Gauthier, St-Dominique, Geneviève Dukamel, St-Roch, Richelieu; Léontine Nadeau, St-Césaire; Rose Anna Loïselle, St-Césaire; Rose Delima Nolin, St-Athanase; Elizabeth Pattenaude, St-Charles; M. Cordellie Moquin, Chambly; Exina Dauphinais, St-Barnabé; Eulalie Hébert, St-Charles; Marie Louise Alida Emond, Ste-Martine; Aloisa Bergeron, Ste-Marie; Elea Giroux, West Farnham; Alma Brouillette, Ste-Madeleine.

2me classe—Delle Rosoline Nadeau, St-Césaire.

ECOLE ELEMENTAIRE, 1re CLASSE (français)

Delles Clara Brouillette, Ste-Madeleine; Mary Jane St-Laurent, St-Ours; Amanda Tssier, St-Hyacinthe, Eva Lussier, Ely; Xavérine Nadeau, St-Césaire; Marie Anna Marion, St-George d'Henriville; Elizabeth McGuire, Ste-Brigide; Virginie Loïselle, Ste-Brigide; Altair Tessier, Virginie Tétreau, St-Césaire; Marie Exelmin Poulin, St-Grégoire; Georgiana St-Aubin, St-George d'Henriville; Regina Michon, St-Denis; Philomène Poulin, Sainte-Rosalie; Elodie Berthiaume, Rougemont; Melanie Guertin, St-Hyacinthe; Marie Poissant, Bedford; Zélie Forget, St-Sébastien; Marie Albina Choquette, Ste Madeleine. Mr. Darie Rochon, Rougemont.

2me Classe—Delles Anna Gervais, Saint-Ours; Marie Albina Lamothe, St-Valerien; Alphonsine Bérard, St-Aimé; Rose Anna Papineau, St-Césaire; Alice Boisvert, Baie du Febvre.

ECOLE MODÈLE, 1re classe (anglais)

Elizabeth Pattenaude, St-Charles; Alma Brouillette, Ste-Madeleine; Marie Louise Laurence, St-Hyacinthe; Rose Anna Loïselle, Marie Louise Alida Emond, Léontine Nadeau, Elea Giroux, Virginie Loïselle, Elizabeth McGuire, Mr. Darie Rochon.

2me classe—Katie Callaghan, Granby.

"LA SITUATION"

La dernière caricature du Passepartout, peint vivement la situation politique actuelle du Canada. L'on voit au centre le CANADA sous la forme d'une belle femme aux formes plantureuses, assujettie par les liens coloniaux, et attachée aux racines d'un érable renversé; les Castors, gent indépendants s'efforcent de briser ces liens. A gauche l'on remarque le superbe lion anglais foulant aux pieds les trefles irlandais; on voit aussi, tout près, les roses anglaises et les chardons écossais ainsi que le soleil, figures emblématique de la Puissance Anglaise. Le lion FÉDÉRATION IMPÉRIALE semble prendre son élan pour dévorer CANADA. Planant dans les airs, un peu à droite, on voit le superbe aigle américain. On ne sait trop s'il va se précipiter, de son voisinage des étoiles sur le lion ou sur CANADA. Mais les nuages chargés d'éclairs fulgurants laissent voir DOCTRINE MOSCOW. Tout dans cette caricature dit quelque chose, et l'ensemble du tableau dépeint d'une manière saisissante la SITUATION POLITIQUE en 1888.

A VENDRE

AMEUBLEMENT DE MAGASIN A VENDRE et Logement à louer, condition facile, a-1888-z

E. M. Bureau de La Tribune

St-Hyacinthe, juillet '88

PROVINCE DE QUÉBEC)
Municipalité de la paroisse)
de St-André d'Acton)

A une assemblée générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-André d'Acton, tenue au lieu et heure ordinaires des séances du conseil, en le village d'Acton Vale, lundi, le six août mil huit cent quatre-vingt huit, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec,

Sont présents : Milton McDonald, Ecr., maire, et Mess. Antoine Coderre, Louis Marin, Napoléon Morel, Théodule Béchard Moise Joly et Joseph McClure, tous membres du dit conseil sous la présidence du dit M. le Maire.

Sur motion de M. Joseph McClure, secondé par M. Napoléon Morel, il est unanimement résolu :

Que vu que l'Honorable Conseil Exécutif de la Province de Québec, par un ordre en Conseil, en date du vingt mars dernier, approuvé par le Lieutenant Gouverneur, le vingt et un du même mois, a consenti à donner quittance et décharge au Township d'Acton, de sa dette au fonds consolidé d'emprunt municipal pour le Bas-Canada, provenant de l'emprunt fait par le Township d'Acton, le 17 juillet 1856, de la somme de vingt quatre mille piastres courant (\$24,000.00) et cela, pour et moyennant la somme de cinq mille piastres courant (\$5,000.00.)

Que vu que les diverses municipalités composant le Township d'Acton, nommément la municipalité de la paroisse de St André d'Acton, se sont, le 24 février dernier, obligées de payer au gouvernement de cette province, la dite somme de cinq mille piastres, (\$5,000.00) et ce, sous un court délai,

Que vu que la part afférente à la dite municipalité de la paroisse de St André d'Acton, dans la dite somme de cinq mille piastres (\$5,000.00), se monte à la somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins (\$1,246.20.)

Que vu que la corporation municipale de la paroisse de St André d'Acton, n'a actuellement aucun argent à la caisse pour payer la dite somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins (\$1,246.20) et qu'il est tout à fait impossible dans le temps actuel, de payer la dite somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins, sans effectuer un emprunt sur le crédit de la dite corporation, qu'en conséquence, le règlement suivant soit fait, passé et adopté, savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO TROIS (No 3)

Art. 1er. Qu'un emprunt de la somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins (1,246.20) soit fait par le conseil municipal de la paroisse de St-André d'Acton, de Philibert Laflamme, Ecr., bourgeois de la paroisse de St Hugues, ou de toutes autres personnes, remboursable dans un délai de quatre années, avec intérêt de six par cent par an, payable annuellement, et que M. le maire de la municipalité de la paroisse de St André d'Acton, et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à faire le dit emprunt et à émettre leur billet pour la dite somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins, payable au dit Sieur Philibert Laflamme ou au porteur, dans l'espace de quatre années de la date de son émission, avec intérêt au taux de six par cent par an, payable annuellement.

Et pour le paiement à échéance du dit billet, qu'un fonds d'amortissement soit par les présentes créé et consistera dans la somme de vingt cinq pour cent par an, sur le dit montant de douze cent quarante six piastres et vingt centins (\$1246.20),

Que pour payer le dit fonds d'amortissement et intérêts à échéance, une taxe annuelle soit et est par le présent imposée, de quinze centins dans le cent piastres, sur les propriétés imposables de cette municipalité, suivant le rôle d'évaluation en force en icelle.

Art. 2. Le présent règlement sera publié par le Secrétaire Tré-

sorier de ce conseil au désir de la loi.

Il est proposé par le conseiller Louis Marin, secondé par le conseiller Joseph McClure, et unanimement résolu.

Que le Secrétaire Trésorier de ce conseil soit autorisé et tenu de convoquer les électeurs municipaux, propriétaires de cette municipalité, en assemblée publique le trente août courant, dans l'endroit où le conseil tient ses séances, en le village d'Acton Vale, pour approuver ou désapprouver le règlement cidessus, et tenir un poll à cet effet.

(Signé.)

MILTON McDONALD

Maire.

E. D. TETREAU.

Secrétaire-Trésorier.

(Vraie copie)

E. D. TETREAU

Secrétaire-Trésorier

du Conseil municipal de la paroisse de St-André d'Acton.

Je soussigné Ernest D. Tétreau Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St-André d'Acton, résidant à Acton Vale, certifie que la copie du règlement cidessus, est une copie conforme du règlement passé par ce conseil, à sa séance mensuelle du six août courant, sous le numéro trois des règlements du dit conseil. Et en foi de quoi, j'ai signé les présentes à Acton Vale ce même jour du mois de août mil huit cent quatre-vingt huit.

E. D. TETREAU.

Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUÉBEC)
Municipalité de la paroisse)
de St-André d'Acton)

Aux Electeurs Municipaux, propriétaires de biens fonds de la municipalité de la paroisse de St-André d'Acton.

Avis public est par les présentes donné, par le soussigné, Ernest D. Tétreau, Secrétaire Trésorier du Conseil Municipal de la paroisse de St-André d'Acton, résidant en le village d'Acton Vale, qu'une assemblée des Electeurs Municipaux propriétaires de cette municipalité, est par moi convoquée pour être tenue au lieu où le conseil tient ses séances, dans la bâtisse du marché, en le village d'Acton Vale, jeudi, le trente août courant à dix heures de l'avant midi, pour approuver ou désapprouver, le règlement Numéro trois (No 3) du conseil municipal de la dite paroisse de St-André d'Acton, passé à sa séance mensuelle du six août courant, ordonnant l'emprunt d'une somme de douze cent quarante six piastres et vingt centins, pour payer la part qu'est tenue de payer la dite Corporation, dans la somme de cinq mille piastres, qui a été acceptée par l'Exécutif de la province de Québec, en règlement de l'emprunt fait par le Township d'Acton, au fonds consolidé d'emprunt municipal pour le Bas Canada, le 17 juillet 1856, et qu'un poll y sera tenu à cet effet.

Donné à Acton Vale, ce sixième jour du mois de août mil-huit cent quatre vingt huit.

(Signé)

E. D. TETREAU.

Secrétaire-Trésorier.

(Vraie copie)

E. D. TETREAU

Secrétaire-Trésorier

PROVINCE OF QUEBEC)
Municipality of the Parish)
of St-André d'Acton)

At a general and monthly sitting of the municipal council of the parish of St André d'Acton, held at usual place and usual hour of the municipal council, in the village of Acton Vale, Monday, the sixth of august one thousand eight hundred and eighty eight, in conformity to the dispositions of the municipal Code of the Province of Quebec,

Are present: Milton McDonald, Esq., mayor, and MM. Antoine Coderre, Louis Marin, Napoleon Morel, Theodule Bechard Moise Joly and Joseph McClure, all members of the said council under the presidency of the said mayor.

On motion of M. Joseph McClure, seconded by M. Napoleon Motel, it is unanimously resolved:

That considering that the Executive Council of the province of Quebec, by an order in Council dated the twentieth of march last, approved by the Lieutenant Governor, the twenty first of the same month, consented to give acquittance and discharge to the township of Acton of its indebtedness to the municipal loan consolidated fund for Lower-Canada, proceeding from the loan made by the township of Acton, the 17th July 1856, of the sum of twenty four thousand dollars current money (\$24,000.00) and that, for the sum of five thousand dollars current money, (\$5,000.00.)

Considering that the different municipalities forming the township of Acton, namely the municipality of the parish of St André d'Acton, have on the twenty fourth of february last bound themselves to pay to the government of this province the said sum of five thousand dollars (\$5,000.00) and that, at a short delay.

Considering that the share due by the said municipality of St-André d'Acton, in the said sum of five thousand dollars (\$5000.00) amounts to the sum of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents (\$1,246.20),

Considering that the municipal corporation of the parish of St-André d'Acton, has presently no money in cash to pay the said sum of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents (\$1,246.20) and that it is utterly impossible by this time to pay the said sum of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents without effecting a loan on the credit of the said corporation, that in consequence, the following by-law be made, passed and adopted to wit:

BY-LAW NUMBER THREE (No 3)

Art. 1st. That a loan of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents (\$1,246.20) be made by the municipal council of the parish of St André d'Acton, from Philibert Laflamme, Esq., gentleman of the parish of St Hugues or from any other persons, repayable in a delay of four years, with interest at six per cent per annum payable yearly, and that the mayor of the said municipality of St André d'Acton and the secretary treasurer be authorized to contract the said loan and issue their note for the said sum of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents, payable to the said Philibert Laflamme or bearer, in the course of four years from the date of its emission, with interest at the rate of six per cent per annum payable annually.

And for the payment at maturity of said note, that a sinking fund be by these present created, and will consist in the sum of twenty five per cent per year on the said sum of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents (\$1,246.20.)

That to pay the said sinking fund and interest when due, an annual tax be and is by the present imposed of fifteen cents in the hundred dollars upon the the taxable properties of this municipality according to the valuation roll in force.

Art. 2nd. The present by-law will be published by the secretary treasurer of this council according to law.

It is proposed by the councillor Louis Marin, seconded by the councillor Joseph McClure and unanimously resolved, that the secretary treasurer of this council be authorized and obliged to call the municipal electors, property owners of this municipality, in a public meeting on the thirtieth day of august instant, in the place where the council holds its sittings, in the village of Acton Vale, to approve or disapprove the above by-law and hold a poll to that effect.

(Signed)

MILTON McDONALD,

Mayor

E. D. TETREAU,

Secr. Treas.

(True copy)

E. D. TETREAU,

Secretary Treasurer of the municipal council of the parish of St André d'Acton.

I, the undersigned Ernest D Tétreau, secretary treasurer of the municipal council of the parish of St André d'Acton, residing at Acton Vale, certify that the copy of the above by-law is a true copy of the by-law passed by the council at its monthly sitting of the sixth of august instant, under number three of the by-laws of the said council.

In testimony whereof I have signed these present, at Acton Vale this sixth day of the month of august one thousand eight hundred and eighty eight.

E. D. TETREAU.

Secretary Treasurer.

PROVINCE OF QUEBEC)
Municipality of the Parish)
of St-André d'Acton)

To the municipal electors, property owners of the municipality of the parish of St-André d'Acton.

PUBLIC NOTICE

is hereby given by the undersigned, Ernest D. Tétreau, Secretary treasurer of the municipal Council of the parish of St-André d'Acton, residing in the village of Acton Vale, that a meeting of the municipal electors property owners of this municipality is by me called to be held, in the place where the Council holds its sittings, in the market hall, in the village of Acton Vale, on thursday the thirtieth day of august instant, at ten o'clock in the forenoon to approve or disapprove the by-law number three (No 3) of the municipal Council of the said parish of St-André d'Acton passed at its monthly sitting of the sixth of august instant, ordering the loan of twelve hundred and forty six dollars and twenty cents to pay the share which the said corporation is bound to pay in the sum of five thousand dollars, which has been accepted by the Executive of the Province of Quebec, in settlement of the loan made by the township of Acton from the consolidated municipal loan fund for Lower Canada, the 17th of July 1856, and that a poll will be held to that effect.

Given at Acton Vale, this sixth day of the month of august one thousand eight hundred and eighty eight.

(Signed)

E. D. TETREAU

Sec. Treas.

(True copy)

E. D. TETREAU

Secretary-Treasurer.

Décisions judiciaires concernant les journaux

1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'elle ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement, dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve "prima facie" d'intention de fraude.

ED. LAJOIE

Ferblantier et Marchand de Ferronneries légères,

No. 88, RUE CASCADES

ST-HYACINTHE, QUE.

Toujours en mains Canistres à lait, Chaudières à sucre, Coutellerie, Ustensiles de cuisines, et réparations de toutes sortes. POELES de toutes sortes, à prix très modérés. Une visite est sollicitée.

Nouvel Etablissement



O. A. Jacques

Rue Concorde

En face de l'Arpin, ferblantier

ST-HYACINTHE

M. O. A. Jacques vient d'ouvrir à l'adresse ci-dessus, un atelier de

Marbrier, Entrepreneur

De toutes sortes d'ouvrages en MARBRE, PIERRE, GRANIT, &c., de toutes couleurs, pour

MAISONS, MONUMENTS,

EPITAPHES, COLONNES,

BENITIERS, POTEAUX, Etc.

Les commandes seront exécutées avec la plus grande promptitude, et les plans les plus nouveaux seront procurés gratis par la maille ou autrement.

Les prix et conditions sont des plus faciles et une visite est respectueusement sollicitée. Les entrepreneurs de bâtisses trouveront à mon atelier tout ce dont ils auront besoin en fait d'ouvrages en marbre, pierre etc etc. O. A. JACQUES. St-Hyacinthe, juillet 1888.

Défense d'avancer

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui que ce soit sans mon consentement par écrit.

GEORGE McCLURE.

St-Hyacinthe, 18 juin 1888. 3m

LEDOUX & CIE.,

FABRICANTS DE

Soda, Ginger Ale

— ROOT BEER —

Cidre Champagne, etc.

CAVES D'EMBOUEILLAGE DE BIERES ET PORTERS, —(EN GROS)—

DEPOT PRINCIPAL POUR LA VENTE EN GROS DE L'EAU MINÉRALE GAZÉE OU NATURELLE DES SOURCES DE LA PROVIDENCE.

—COIN DES—

Rues Mondor et William

ST-HYACINTHE, QUE.

LS. BARBEAU,

à 15-5-88. GERANT.

Dr. P. H. BERNIER

RUE GIRAUD, (EN FACE DE LA CATHÉDRALE)

SAINT-HYACINTHE

Pratiquera la médecine dans toutes ses branches à la ville et à la campagne, à toute heure du jour et de la nuit.

En outre, ayant fait une étude spéciale de l'épilepsie, des névralgies de la gorge, des pneumonies et de la peau, y compris les chlorures, il s'occupera tout spécialement du traitement de ces différentes affections.

LA COMPAGNIE

DEAU MINÉRALE

DE ST-HYACINTHE

MANUFACTURIÈRE DE

SODAS,

GINGER ALE,

GINGER RIERE,

CIDRE CHAMPAGNE,

Propriétaire du célèbre

Philudor!

M. F. LAJOIE, ci-devant employé de M. Ledoux, est le gérant de la manufacture et invite le public en général à venir lui rendre une visite.

COIN DES RUES

Mondor et Cascades

St-Hyacinthe, Que.

TEINTURERIE

ANGLO - AMERICAINE

DE MONTRÉAL.

VETEMENTS DE TOUTES SORTES nettoyés, teints et réparés avec soin. ROBES DE DAMES nettoyées ou teintes sans être défilées.

PLUMES D'AUTRUCHE FRISÉES, réparées et teintes dans n'importe quelle couleur

EFFETS DE MAISON, tels que Tapis de Pianos, Tapis de Table, Rideaux Etc., etc teints dans les couleurs la plus à la mode.

A. DENIS,

Agent à St-Hyacinthe

N. B.—Les effets sont envoyés à Montréal aussitôt reçus et livrés sous 8 ou 10 jours

Les Modes Françaises Illustrées.—Parait tous les samedis — 650, Rue Notre-Dame, Montréal — abonnement : \$2.50 par an.

Coderre & Beauvoyer

PEINTRES



PEINTRES

TAPISSIERS

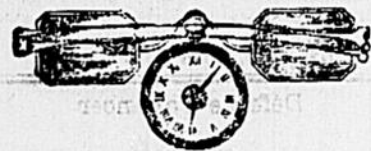
ET DECORATEURS

No. 10, Rue William

St-Hyacinthe, Qué.

Se chargent de la peinture et décoration d'Eglises, Maisons privées (extérieur et intérieur).—Voitures, Enseignes, en Noir, Or ou Couleurs, Etc., à Prix Modérés.

E. LAMARCHE



Horloger & Bijoutier

116 RUE CASCADES

Place du Marché.—St-Hyacinthe.

ASSORTIMENT COMPLET DE

MONTRÉS

De Manufacture Américaine & Suisse,

HORLOGES, BIJOUX, ETC.

Argenteries des meilleurs Maisons Américaines.

Réparations faites avec soin et promptitude

TOUT OUVRAGE GARANTI.

Spécialité : Lunettes en Or, Argent, Nickel et Acier.

Engins et Bouilloires

DE

E. LEONARD & Sons

Depuis 3 forces jusqu'à 100

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Conditions de paiement faciles.

SPÉCIALITÉ—d'Engins et Bouilloires pour Fromageries, Imprimeries, Factories, etc.

N. B.—On peut voir un des Engins ci-dessus en opération à l'Imprimerie de "La Tribune."

G. H. HENSHAW, Jr.

AGENT D'ASSURANCE,

Comptable, Auditeur &c.

Bureau - 120, RUE CASCADES.

Bâtisse Pagnuelo frères. St-Hyacinthe, Qué.

SUR LA VIE :

LA CIE. D'ASSURANCE MUTUELLE DE NEW-YORK.

Actif : \$118,000,000

CONTRE LE FEU :

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ATLAS

Etablie en - 1808.

CONTRE les ACCIDENTS :

LA MANUFACTURER'S DE TORONTO, (Sir J. A. McDonald, Prés.)

H. Gaboriault

MANUFACTURIER DE

MEUBLES

PORTES, CHASSIS,

Et tous ouvrages en bois,

Mouleurs de toutes Sortes,

Etc. Etc., Etc.

ACTON VALE, QUE.

M. Hilaire Gaboriault sollicite l'encouragement du public en général, et entreprendra la construction de toutes sortes de bâtisses

—A PRIX MODÉRÉS.—

Bois de Chauffage.

On demande 50 Cordes de bois de chauffage, pruche ou épinette. S'adresser à ce bureau.

COMMERCE

PRIX PAYÉS POUR LES GRAINS PAR LES COMMERÇANTS

Blé par minot.....	\$0 85 à 0 90
Pois.....	0 75 à 0 80
Avoine.....	0 45 à 0 00
Orge.....	0 50 à 0 65
Sarazin.....	0 55 à 0 60
Blé d'Inde.....	0 70 à 0 80
Graine de lin.....	0 90 à 0 00
Graine de mil.....	3 00 à 3 50

MARCHE DE ST. HYACINTHE

Porc frais, par lb.....	0 08 à 0 10
Lard salé.....	0 10 à 0 12
Bœuf.....	0 05 à 0 10
Lard, par 100 lbs.....	5 00 à 7 00
Bœuf.....	4 00 à 7 00
Mouton, par quartier.....	0 50 à 1 00
Veau.....	0 50 à 1 00
Dindes, par couple.....	1 50 à 2 00
Oies.....	0 00 à 0 00
Poules.....	0 20 à 0 30
Poulets.....	0 30 à 0 40
Canards.....	0 50 à 1 50
Pigeons.....	0 00 à 0 00
Perdrix.....	0 00 à 0 00
Oufs frais par doz.....	0 14 à 0 18
Beurre en tnette, par lb.....	0 18 à 0 20
Beurre frais.....	0 20 à 0 25
Beurre salé.....	0 25 à 0 23
Saindoux, par lb.....	0 12 à 0 14
Sucre d'étable, par lb.....	0 10 à 0 12
Sirof, par gallon.....	0 80 à 1 00
Miel, par lb.....	0 10 à 0 12
Oignons, par minot.....	0 90 à 1 00
Fèves.....	1 50 à 1 75
Patates.....	0 60 à 0 70
Choux, pièce.....	0 05 à 0 10
Melons.....	0 00 à 0 00
Tabac, par lb.....	0 10 à 0 15
Céleri, la doz.....	0 20 à 0 25
Poin, par 100 bottes.....	5 00 à 7 00
Paille.....	2 00 à 2 50
Bois franc et sec, la corde.....	5 00 à 6 00
Pomme, au quart.....	2 50 à 3 00
quart de minot.....	0 25 à 0 30
Peaux de vache, par livre.....	0 05 à 0 06
de mouton.....	0 40 à 0 50
de veau.....	0 60 à 0 70
Laine brute, par lb.....	0 30 à 0 35
filée.....	0 65 à 0 75

BOITES D'ALARME

1. Coin des rues Concorde et St-Antoine.
2. Maison des Pompes, rue Cascades.
3. Ottawa Hotel, coin des rues St-Antoine et St-Simon.
4. Coin des rues Cascades et St-Joseph.
5. Coin des rues William et St-Pascal.
6. Séminaire de St-Hyacinthe.
7. Manufacture de Chaussures de Ls Coté & frère.
8. Dépôt du Chemin de Fer Grand-Tronc.
9. L'Aqueduc de St-Hyacinthe.
12. Coin des rues Bourdages et Notre-Dame.
13. Coin des rues Girouard et Désautniers.
14. Coin des rues Girouard et Després.
15. Bureau du Télégraphe d'Alarme, rue Girouard.

Toujours à l'Ancienne Place

122



Bâtisse Pagnuelo
RUE CASCADES
122

L. N. LUSSIER & Cie.

CHAUSSURES
Françaises, Anglaises
ET AMÉRICAINES
EN GRANDE VARIÉTÉ

Notre assortiment est complètement neuf et a été acheté dans des prix qui nous permettent de vendre à des conditions plus avantageuses que jamais pour la pratique.

— SPÉCIALITÉ : —

Chaussures sur mesure à 24 heures d'avis
Aussi : Sacs de Voyage, Portemanteaux, etc.

L. V. BENOIT

Medecin Pharmacien

No. 30 Rue St-François,

Place du Marché, St-Hyacinthe.

Pharmacie d'1re Classe

Constamment en mains un assortiment complet de —

Médecines Patentées

DE TOUTES SORTES

DROGUES, SAVONS

Parfums, Teintures, Articles de Toilette, Etc.

Aussi : Les célèbres Lunettes de LAZARUS.

Le Dr. BENOIT, pratique à la ville et à la campagne, et sera visible à sa Pharmacie de 7 hrs. A. M. à 9 hrs P. M. et la nuit à sa résidence RUE GIROUARD, ancienne résidence de M. E. BENOIT, Ecr.

PRIX DU FROMAGE

Fromage coloré 1re qualité.....	9 à 9 1/2 cts
blanc.....	9 à 9 1/2 cts
Blanc extra.....	9 1/2 à 10 cts
Liverpool.....	46 s.

AGRICULTURE

La bière au gingembre est excellente pour la saison des chaleurs. Pour la fabriquer, on fait bouillir durant une heure 3 gallons d'eau avec 3 onces de gingembre, 4 livres, de sucre, 3 oranges ou citrons divisés ; on passe au tamis, on met dans un baril de cinq gallons que l'on complète avec de l'eau froide et on laisse fermenter, puis on bouche le bari pour mettre en bouteille au bout de dix jours. La bière mise en bouteille mousse très bien et s'améliore en 15 jours, après quoi il faut la consommer. En employant cette recette, le prix de la bière sera d'environ neuf centins le gallon.

Beaucoup de cultivateurs cherchent trop généralement à élever des chevaux trotteurs, qui, bien souvent pour ne pas dire toujours coûtent trop cher et rapportent peu. Qu'ils laissent aux amateurs du turf le soin d'élever des chevaux de sang. Ce qu'il faut pour la ferme ce sont de bons gros chevaux, bien trapus, bien forts et tranquilles, qui feront tous les travaux de la ferme facilement.

Un cultivateur qui élève des chevaux, s'il veut réaliser des profits dans cette branche d'agriculture, ne doit pas garder ses chevaux trop longtemps ; dès qu'il en trouve un prix raisonnable, il doit les vendre. Un cheval à six ans a déjà dépensé en nourriture et en soins pour bien au delà de sa valeur.

Il est avantageux de tenir une courvée de jeunes poussins dans le jardin pour détruire beaucoup d'insectes nuisibles. Vous attachez la poule qui conduit les poussins dans un endroit du jardin où elle ne peut gratter et causer du dommage ; vous laissez courir les poulets qui emploient bien leur temps à chasser les insectes. Si vous avez des jeunes dindons, c'est encore préférable, car les dindons sont moins portés à gratter que les jeunes poulets qui, rendus à un certain âge et à une certaine grosseur peuvent nuire aux plantes en les déracinant. Les dindons ne grattent presque point et c'est un véritable plaisir de les voir faire la chasse aux insectes ; il en est peu qui leur échappent, si petits qu'ils soient, car le dindon jouit d'un coup d'œil admirable et possède une grande vigilance.

Il est important pour le cultivateur d'entretenir tous ses instruments ses outils aratoires en parfait état. Il doit aussi porter une grande attention à ses attelages qui se détériorent rapidement, s'ils ne sont pas bien entretenus. A ce propos, je donnerai aujourd'hui la manière d'huiler un attelage : Choisissez un endroit convenable où vous puissiez défaire, déboucler votre attelage ; donnez à chacune de ses parties un bon lavage avec de l'eau tiède dans laquelle vous aurez mis un peu de soda à laver. Frottez fortement toutes les parties pour faire disparaître entièrement l'huile et la crasse ; maniez bien chaque partie de manière à la rendre souple, il est inutile d'huiler le cuir quand il est dur, coriace ; cela ne l'assouplira pas. Quand toutes les parties de votre attelage sont ainsi préparées, pendez les dans un endroit propice pour les faire sécher ; lorsqu'elles sont au trois quarts sèches, vous appliquez l'huile ; l'huile de poisson est préférable. Vous laissez sécher et vous appliquez de nouveau une légère couche d'huile ; quand l'huile a bien pénétré dans le cuir, vous essayez votre attelage avec un linge.



Le Grand-Tronc.

ALLANT A MONTREAL.

	Passagers.	Passager.	Local.	Express.	Mêlé.
St-Hyacinthe.....	4 07	10 28	7 13	6 50	1 03
St-Madeleine.....	10 45	7 35	4 25
St-Hilaire.....	4 48	10 58	7 50	7 22	1 55
Boceil.....	4 53	11 01	7 54	7 27	5 00
St-Lambert.....	5 40	11 50	8 30	7 55	6 05
Montréal.....	6 00	11 50	8 50	8 15	6 35

ALLANT A RICHMOND.

	Mêlé.	Express.	Passagers.	Local.	Passagers.
Montréal.....	6 45	8 00	3 15	5 20	10 15
St-Lambert.....	7 30	8 20	3 35	5 40	10 40
Boceil.....	8 45	8 59	4 10	6 13	11 29
St-Hilaire.....	8 48	9 02	4 13	6 16	11 23
St-Madeleine.....	8 55	4 28	6 29
St-Hyacinthe.....	9 10	9 30	4 44	6 45	11 50

LE PACIFIC CANADIEN, (South Eastern.)

Depuis le 2 juillet 1888.—Les trains laissent St-Hyacinthe comme suit :

7.12 A. M. Train express venant de Sorel, Drummondville et St-Guillemme, arrivant à Montréal à 10.30 A. M., faisant connection à West-Farnham pour Stanbridge, Marieville et les trains de jour pour Boston, Springfield et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

5.05 P. M. Train Mêlé venant de Drummondville, Sorel et St-Guillemme, arrivant à Farnham à 6.50 P. M., faisant connection avec les trains pour Boston, Springfield et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre. Aussi pour Montréal, St-Jean et Stanbridge.

8.23 P. M. Train Express venant de Montréal, faisant à 5.10, connection à Farnham avec les trains venant de Boston, Stanbridge et Marieville, arrivant à Sorel et Drummondville à 10.10 P. M.

10.30 A. M. Train Mêlé venant de Stanbridge, Waterloo et Newport, faisant connection à Farnham avec les trains de Springfield, Boston et tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre, arrivant à Sorel à 1 hr. P. M.

T. A. MACKINNON, Surintendant-General.

AU BON MARCHÉ.

Bergeron & Frere

IMPORTATEURS DE

Marchandises Seches

ET NOUVEAUTÉS

Françaises, Anglaises

ET AMERICAINES

63, RUE ST. SIMON

En face du Marché.

EN GROS ET EN DETAIL

Un seul Prix, Pas de Crédit

Constamment en mains la plus grande

variété de Marchandises les plus nouvelles

arrivées directement des meilleurs manu-

factures et vendues à Prix Très Bas.

Un tailleur de première classe, est attaché à ce magasin.

Un modiste d'expérience fait aussi partie de l'établissement.

C'est pour ces raisons que le public doit

Patroniser le Grand Magasin du

BON MARCHÉ.

Certain qu'il ne rencontrera nulle part ailleurs autant de garanties et d'avantages.

LINIMENT MAGIQUE

Employé avec succès contre les maux suivants :

EPARVINS, SUIROS, ESTORSES,

GONFLEMENTS et toutes TU-

MEURS MOULLES et OSSEUSES.

Les personnes dont les noms suivent ont attesté les bons résultats :

Honoré Gagnon, Union ; J. B. Gingras, St-Jean-Baptiste ; Olivier Lussier, St-

Guillaume ; Azaré Bienvenu, St-Hyacinthe, (Gr. Rang) ; Aimé Lemonde, Ste-

Rosalie, et beaucoup d'autres.

A Vendre à la Pharmacie Centrale de

EUGENE ST. JACQUES.—Rue St-Denis.

Programmes,

Affiches,

Mémoires, etc., etc., etc.

Entetes de Compte,

Livres,

Pamphlets,

Lettres funéraires,

etc., etc., etc.

Une attention spéciale sera donnée aux commandes reçues par la malle.

LA TRIBUNE, journal Hebdomadaire, est publiée et imprimée par A. DENIS, Bureau de publication et Imprimerie : 114 Rue Cascades, Cité de St-Hyacinthe.

Sam. Bourgeois

Magasin General

38 et 39 RUE ST-ANTOINE

PLACE DU MARCHÉ

ST-HYACINTHE, QUE.

MAISON TRÈS RECOMMANDABLE

POUR LES

EPICERIES, PROVISIONS,

FERRONNERIES,

VINS, LIQUEURS, PEINTURES

FAIENCES, VERRERIES,

HUILES, CHAUX,

PLATRE, ETC., ETC

Et son assortiment varié et choisi de

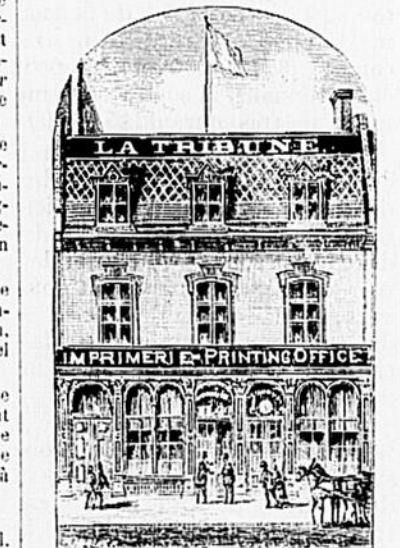
MARCHANDISES SÈCHES

ET DE NOUVEAUTÉS.

Agent pour les Célèbres Machines à Condre "WHITE."

J. A. CHAGNON AVOCAT,

STE-MARIE DE MANNOIR, Que



IMPRIMERIE

— DE —

LA TRIBUNE

114, Rue CASCADES

Vis-à-vis le Marché.

ON EXECUTE

A CET ÉTABLISSEMENT

IMPRESSIONS

DE TOUTES SORTES

En Noir et en Couleurs

Circulaires,

Programmes,

Affiches,

Mémoires, etc., etc., etc.

Entetes de Compte,

Livres,

Pamphlets,

Lettres funéraires,

etc., etc., etc.

Une attention spéciale sera donnée aux commandes reçues par la malle.

LA TRIBUNE, journal Hebdomadaire, est publiée et imprimée par A. DENIS, Bureau de publication et Imprimerie : 114 Rue Cascades, Cité de St-Hyacinthe.